

Québec

Discours sur le budget 1977-78

Prononcé à l'Assemblée nationale
par M. Jacques Parizeau, ministre
des Finances, ministre du Revenu
et président du Conseil du trésor,
le 12 avril 1977



ISSN 0319-7271
ISBN 0-7754-2709-8

Dépôt légal, 2e trimestre 1977
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Les perspectives économiques	7
L'état des finances publiques	11
Le partage fiscal	11
L'effort fiscal des contribuables québécois	15
La situation financière	18
Assainissement des finances publiques	23
Le contrôle des dépenses	23
Les régimes de retraite	25
Le financement des dépenses 1977-78	29
Politique économique et politique d'emploi	37
Les sociétés d'Etat	39
La politique d'achats	40
Programme de création d'emplois	41
Travaux municipaux et habitation	42
Fonds de relance industrielle	43
Politiques à venir	44
Modifications fiscales	47
Taxe sur la publicité	48
Réduction de taxes	49
Réaménagements de taxes	50
Elimination des clauses échappatoires	51
Impôt sur les successions	52
Paiement de l'impôt sur le revenu par les travailleurs autonomes	53
Mesures fiscales dans le domaine municipal	55
Les subventions per capita	55
L'immatriculation des véhicules automobiles	56
Taxation des terrains vacants desservis	57
Taxation des maisons mobiles	57
Subventions conditionnelles	57
Commissions scolaires	58
Sommaire des opérations financières	59
Revenus	60
Dépenses	61
Opérations non budgétaires nettes	62
Conclusion	63
Annexe sur l'économie	65

Monsieur le Président,

Le Discours sur le budget que j'ai l'honneur de présenter ce soir marque, il me semble, une étape importante dans la mise au point des objectifs économiques et sociaux du nouveau gouvernement.

Après avoir situé le budget de ce soir dans les perspectives économiques de l'année en cours, j'essaierai de décrire la situation financière et fiscale du Québec de la façon la plus précise possible. Par la suite, on fera part des moyens que le gouvernement entend prendre pour assainir les finances publiques, autant qu'il est possible dans le cadre des moyens disponibles, favoriser la reprise de l'économie et lutter contre le chômage.

Enfin, je ferai part de diverses mesures fiscales qui, sans être les réformes fondamentales que nous ne pouvons aborder cette année, représentent certains jalons importants pour améliorer le régime fiscal.

Durant la seconde moitié de 1976, le rythme de la croissance économique s'est atténué, tant au Québec que dans l'ensemble du Canada. En fait, selon Statistique Canada, le volume de la production canadienne a accusé une diminution au dernier trimestre de 1976. En raison de la faiblesse de la demande, le taux de chômage a augmenté pour atteindre un niveau particulièrement élevé au Québec. Ce rythme d'expansion inférieur aux prévisions s'inscrit en outre dans le contexte d'une reprise lente de l'activité économique dans les principaux pays industrialisés, alors que les politiques économiques fédérales étaient axées principalement sur la lutte à l'inflation.

En 1977, la croissance économique, au Québec, sera fortement liée à celle de ses principaux partenaires commerciaux, principalement les Etats-Unis et les autres provinces canadiennes. Dans ce contexte, je dois souligner l'incertitude qui prévaut actuellement quant aux perspectives économiques canadiennes. Par exemple, le Conference Board prévoit une croissance réelle du PNB de 3%, et l'OCDE, de 5½%, tandis que le Ministre fédéral des Finances s'attend à une augmentation d'environ 4% au cours de la prochaine année.

La progression de l'activité économique au Québec se fera donc dans le contexte d'une reprise modérée à l'échelle nord-américaine. C'est pourquoi je prévois un accroissement du volume de l'activité économique d'environ 3.5%, c'est-à-dire un taux comparable à celui de l'an dernier. En dollars courants, l'augmentation du produit intérieur brut québécois sera de l'ordre de 10.5%.

Au total, j'estime que les perspectives économiques, au Québec, sans être satisfaisantes, sont moins sombres qu'on ne l'a prévu dans certains milieux. Bien plus, si les intentions d'investissements au Québec, révélées par l'enquête récente de Statistique Canada, se réalisaient complètement, je ne serais pas surpris que le taux de croissance économique excède les prévisions actuelles.

Tableau I

Principaux indicateurs économiques

	<u>Perspectives pour 1977</u> (en pourcentage d'augmentation)
Produit intérieur brut	10.5
Produit intérieur réel	3.5
Indice des prix à la consommation (Montréal)	7.0
Salaires et traitements	10.5
Revenu personnel	11.0
Immobilisations*	
- Totales	12.3
- Secteur de la fabrication	28.8
Ventes au détail	10.1
Population active	1.9
Emploi	1.3
Taux de chômage**	9.3

* Selon l'enquête de début d'année de Statistique Canada.

** Niveau prévu en pourcentage de la population active.

En 1977, la croissance économique reposera en bonne partie sur une augmentation des dépenses de consommation et des investissements, de même que sur un accroissement des exportations. Toutefois, on ne s'attend pas à ce que le taux de croissance des dépenses des ménages soit aussi élevé que l'an dernier, en raison d'une hausse plus lente du revenu personnel en 1977. Dans ce dernier cas, le ralentissement est surtout attribuable au gonflement provoqué en 1976 par les paiements rétroactifs versés aux employés des secteurs public et parapublic.

Face à une croissance modérée de la demande, ainsi qu'à l'existence d'importantes marges inutilisées de la capacité de production, on a souvent exprimé des inquiétudes concernant les perspectives d'investissements en 1977. L'enquête du début d'année sur les intentions d'investissements privés et publics, effectuée par Statistique Canada,

a confirmé dans une certaine mesure des prévisions d'une faible performance des investissements au niveau canadien, avec une hausse probable des immobilisations totales de 8.0%. Toutefois, l'enquête a également révélé, et cette fois contrairement à plusieurs analyses, que la croissance des immobilisations totales pourrait être de beaucoup supérieure au Québec, soit 12.3%, contre seulement 6.8% dans le reste du Canada.

En conséquence, les investissements au Québec représenteraient 23.3% du total canadien en 1977, soit un taux relativement élevé sur une base historique.

Au Québec, l'augmentation serait principalement concentrée dans les secteurs de la fabrication (28.8%) et des services d'utilités publiques (44.4%). Cette dernière augmentation est reliée dans une large mesure aux programmes d'investissements de l'Hydro-Québec et de la Société d'Énergie de la Baie James, qui devraient dépasser les \$2 milliards en 1977.

L'aspect le plus encourageant de l'enquête de Statistique Canada réside cependant dans les prévisions d'une hausse substantielle des dépenses d'immobilisations dans le secteur de la fabrication, après la baisse enregistrée en 1976. Dans ce secteur, la croissance des investissements devrait être particulièrement prononcée dans les groupes suivants: aliments et boissons (46.7%), produits chimiques (156.4%) et papier (32.1%).

On note toutefois que l'activité dans le secteur de la construction domiciliaire reflétera la diminution observée depuis quelques mois dans le nombre de nouveaux logements mis en chantier; on ne prévoit pas atteindre le nombre record de 69,000 de l'an dernier. Cette faiblesse est préoccupante, compte tenu de la pénurie de logements qui sévit dans diverses régions du Québec et, en particulier, dans la région métropolitaine de Montréal. Le gouvernement est bien décidé à lever les obstacles à une reprise vigoureuse de la construction domiciliaire. Pour y arriver, il n'hésitera pas à intervenir par les moyens de la législation, de crédits accrus au ministère des Affaires municipales et de l'accélération du processus administratif.

Quant au rythme d'inflation, après avoir enregistré une réduction prononcée au Québec en 1976, il est probable qu'il se stabilisera en 1977. On s'attend à ce que l'indice des prix à la consommation augmente à un rythme de $6\frac{1}{2}\%$ à $7\frac{1}{2}\%$ durant l'année.

Dans la mesure où elle se réalisera, la prévision d'investissement aura un impact certain sur le chômage pendant les prochaines années. Toutefois, à plus court terme, la croissance de l'emploi sera modeste, puisqu'elle se situera autour de 1.3%. Comme le taux de croissance de la main-d'oeuvre sera vraisemblablement supérieur à celui de l'emploi, on devrait s'attendre à une augmentation du taux de chômage, qui pourrait se situer à 9.5%. C'est un niveau intolérable, et le budget comporte justement des mesures qui, dans la limite de nos moyens financiers, devraient favoriser la création d'emplois et atténuer quelque peu le sous-emploi prévu.

Le gouvernement dispose en effet de ressources limitées pour assurer le financement de ses opérations courantes et la mise en oeuvre de ses priorités. Les contraintes dont a hérité le nouveau gouvernement à l'égard de la fiscalité et du financement par emprunts sont considérables et lourdes de conséquences. Une analyse détaillée de l'évolution du partage fiscal entre les différents ordres de gouvernement, de l'effort fiscal relatif des Québécois par rapport aux citoyens des autres provinces, et enfin, de la situation financière du gouvernement, nous a permis d'en apprécier toute l'envergure. J'ai la conviction que c'est ma responsabilité, en qualité de ministre des Finances, de présenter un tableau aussi complet que possible de l'état des finances du Québec.

La taxation constitue la principale source de financement des gouvernements; elle n'est cependant pas sans limite. Ainsi, le gouvernement est confronté à un régime d'imposition qui, d'une part, fait l'objet d'un partage avec le gouvernement fédéral et qui, d'autre part, est déjà grevé d'un effort fiscal très élevé par rapport à celui des autres provinces.

Le partage fiscal

Au cours des années soixante, le développement des services de santé, d'enseignement et de bien-être social a provoqué une formidable explosion des dépenses provinciales. Pendant quelques années, le gouvernement fédéral a accepté d'importants transferts, soit de ressources fiscales, soit de ressources financières. A partir de 1967, cependant, la politique change et, dorénavant, chaque palier de gouvernement est appelé à prélever les impôts qu'il juge nécessaires au financement des dépenses dont il est responsable. Graduellement, ce nouveau principe est mis en application et il inspirera fortement les arrangements fiscaux conclus depuis 1972.

Les résultats de cette nouvelle politique sont étonnants. Avant d'en faire état dans le présent Discours sur le budget, je les ai présentés à la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, en décembre dernier. Ils n'ont pas été refusés par les autorités fédérales.

Depuis 1971, le gouvernement fédéral a été en mesure de décréter, outre l'indexation, des réductions nettes d'impôts représentant un montant de \$4 milliards en 1976. Au cours des mêmes années, il a été à même de lancer de nouveaux programmes de dépenses, dont le coût est estimé à \$5 milliards en 1976. Parmi les plus importants, il faut noter le nouveau programme d'assurance-chômage, le réaménagement des allocations familiales, l'accroissement des pensions de vieillesse, et l'introduction des subventions à l'importation du pétrole. Mais les interventions fédérales sont également apparues dans d'autres domaines de juridiction nettement provinciale, dans celui des Affaires urbaines, par exemple.

Cette marge de manoeuvre de \$9 milliards est énorme, si l'on tient compte du fait que les revenus totaux du gouvernement central atteignaient \$55 milliards en 1976.

Tableau II

Evolution des finances publiques par ordre de gouvernement, selon les comptes nationaux

	1971 à 1976			
	1971	1976		
		Selon la structure de taxation et de dépenses de 1971	Nouvelles initiatives	Selon la structure de taxation et de dépenses de 1976
	(milliards de dollars)			
<u>Palier fédéral</u>				
Recettes totales	17.2	39.3	-4.0	35.3
Dépenses totales	17.4	33.9	+5.0	38.9
Solde	-0.2	5.4	-9.0	-3.6
<u>Paliers provincial et local</u>				
Recettes autonomes	16.6	33.0	+0.7	33.7
Transferts du gouvernement fédéral	4.5	8.0	+0.5	8.5
Recettes totales	20.9	41.0	+1.2	42.2
Dépenses totales	21.9	45.1	-	45.1
Solde	-1.0	-4.1	+1.2	-2.9

Les provinces et les municipalités, de leur côté, disposaient en 1976 de revenus d'environ \$42 milliards. Depuis 1971, si l'on établit le solde net de tous les changements d'impôt intervenus à ces deux paliers, on en arrive non pas à une réduction de taxes de \$4 milliards, comme dans le cas du gouvernement fédéral, mais à une augmentation de \$700 millions, particulièrement dans les provinces de l'Est.

Quant aux dépenses provinciales et municipales de 1971 à 1976, si elles ont augmenté de 106%, c'est-à-dire moins que celles du fédéral, elles ne sont marquées d'aucun nouveau programme majeur. Pour l'essentiel, la hausse est venue de l'accroissement des salaires, de l'élargissement graduel des programmes existants, ou d'une amélioration de leur qualité et, bien sûr, de l'introduction de quelques nouveaux programmes de peu d'ampleur.

Le contraste est frappant. Toute la marge de manoeuvre est concentrée au palier fédéral. Sans doute pourrait-on dire que la forte expansion des dépenses de santé, d'éducation et de bien-être social, caractéristique des années soixante, s'est fortement atténuée. Cela est vrai. Mais les années soixante-dix sont marquées par une très forte expansion des besoins municipaux. Qu'il s'agisse de transport en commun, d'habitation et de rénovation, d'épuration et d'adduction des eaux, du contrôle de la pollution ou des loisirs, les besoins sont devenus criants. Or, les provinces n'ont presque aucune marge de manoeuvre pour satisfaire aux besoins des municipalités.

Ou plutôt, elles peuvent acquérir toutes les marges de manoeuvre qu'elles désirent, à la condition d'augmenter fortement leurs propres impôts, pendant qu'Ottawa a les moyens de réduire les siens et d'ouvrir de nouveaux programmes, fussent-ils dans des champs de compétence provinciale. Contrôlant la majeure partie des impôts qui augmentent le plus rapidement en réponse à l'activité économique, le gouvernement fédéral est, de loin, le palier de gouvernement le mieux à même d'orienter à sa guise l'organisation économique et sociale du Canada et de chacun de ses éléments constitutifs. Petit à petit, depuis dix ans, les provinces deviennent des agences dont le rôle se mesure en fonction de l'efficacité de leur gestion des programmes existants.

Dans ce contexte, l'insuffisance des nouveaux arrangements fiscaux apparaît plus évidente, puisque le partage fiscal ne s'en trouve nullement modifié, sinon à l'avantage du gouvernement fédéral. Ainsi, bien que les nouveaux arrangements prévoient un transfert fiscal en faveur des provinces, il n'en résulte aucun changement réel puisque cette amélioration apparente du partage fiscal est annulée par une réduction équivalente de la contribution financière du gouvernement fédéral au titre des programmes établis. De plus, le nombre de points d'impôt faisant l'objet d'un transfert fiscal est calculé en fonction des provinces ayant le rendement per capita le plus élevé, d'où un manque à gagner pour les provinces dont le rendement est inférieur à la moyenne nationale. Cet inconvénient est compensé en partie par le versement de paiements transitoires qui diminuent à mesure que la valeur des points d'impôt s'accroît. Mais, pendant plusieurs années, les provinces moins favorisées verront le total de la contribution fédérale au financement des programmes établis croître moins rapidement que dans le cas des provinces plus favorisées.

Jusqu'ici nous n'avons examiné que les rapports fiscaux et financiers entre le gouvernement fédéral et l'ensemble des provinces et des municipalités. Si l'on examine la situation du Québec, elle apparaît plus difficile que celle des autres provinces. Cela se comprend, en un certain sens. Le Québec a depuis longtemps voulu être un gouvernement à part. Même s'il ne disposait pas des marges de manoeuvre du gouvernement fédéral, même s'il était à bien des égards un gouvernement provincial comme les autres, il a voulu avoir les caractéristiques du premier, c'est-à-dire la possibilité d'appliquer des programmes qui lui soient propres. Le Québec a ainsi son impôt sur le revenu, ses allocations familiales, ses centres de main-d'oeuvre, sa radio-télévision, un réseau étendu de représentants à l'étranger, etc. Cette spécificité, de même qu'une générosité hors pair dans ses négociations avec le secteur public, les aventures montréalaises qu'il a fini par assumer en grande partie, et le lancement du plus grand chantier hydroélectrique d'Amérique du Nord, ont abouti à une situation telle que le fardeau fiscal des Québécois bat tous les records des provinces et que l'endettement du secteur public a atteint un rythme exagéré.

L'effort fiscal des contribuables québécois

Au début d'octobre 1976, le conseil des ministres d'alors, à l'occasion d'une réunion à Sherbrooke, a été à même de comparer l'effort fiscal des Québécois par rapport à chacune des autres provinces du Canada. Le conseil des ministres du présent gouvernement a pris connaissance du même document. Pour des raisons de confidentialité, tout ce qu'il est possible de faire c'est de comparer le fardeau fiscal des Québécois au fardeau moyen des contribuables des autres provinces. Les écarts sont tellement élevés qu'il n'est nul besoin de faire la preuve que, dans aucune autre province, le fardeau fiscal combiné provincial et municipal n'est aussi lourd qu'au Québec.

En tout cas, à partir du tableau III qui suit, on constatera qu'une famille québécoise de quatre personnes paierait environ \$1,000 de moins en taxes et impôts provinciaux si son fardeau fiscal était celui qu'en moyenne, on constate dans le reste du Canada. Cette famille paierait peut-être \$80 de plus en impôts scolaires et municipaux, mais encore cela devrait-il être vérifié au cours de la présente année. En fait, l'écart entre les impôts payés par le contribuable québécois par rapport à celui des autres provinces est exorbitant, compte tenu de la qualité des services que chacun reçoit.

Tableau III

Effort fiscal par source de revenu

	Indice d'effort fiscal moyenne canadienne = 100		Effort fiscal addition- nel du Québec par rap- port aux autres provinces
	Québec	Autres provinces	Dollars per capita
Impôt et contribution des particuliers*	127	91	102
Taxes à la consommation	120	94	92
Autres revenus provinciaux	<u>120</u>	<u>96</u>	<u>48</u>
Total: revenus provinciaux	123	94	242
Impôts fonciers scolaires et municipaux	<u>94</u>	<u>102</u>	<u>-20</u>
Total: revenus provin- ciaux et locaux	116	96	222

* Impôt sur le revenu des particuliers net des crédits d'impôts et des allocations familiales provinciales et contribution des particuliers au financement des programmes de santé.

Sans doute peut-on chercher à améliorer la comparaison en faisant appel à des exemples extrêmes: le très pauvre ou le très riche. On démontrerait peut-être qu'au Québec, la situation n'est pas si mauvaise. Mais pour ce qui a trait aux trois quarts des citoyens du Québec qui ne sont ni très pauvres ni très riches, la situation est devenue insupportable. Prenons le cas d'un jeune homme qui gagne de \$8,000 à \$10,000 par année et qui se marie. Cinq ou six ans plus tard, il a deux enfants, et avec un revenu de \$15,000 ou \$16,000, il a réussi à acquérir une maison. Ce chef de famille est victime d'un régime fiscal qui exerce une ponction telle sur son revenu qu'il est devenu une sorte d'otage, d'autant plus précieux pour l'Etat, que sans lui, les fonds publics perdraient une de leurs principales sources d'approvisionnement.

A l'occasion de l'exposé budgétaire du 31 mars dernier, le Ministre fédéral des Finances a proposé une série d'allègements fiscaux. En se servant de ce qu'il a enlevé aux provinces à l'occasion de la récente loi des arrangements fiscaux, en profitant de l'expansion rapide de ses revenus et en augmentant même son déficit, le gouvernement central a pu consentir des réductions d'impôt aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises, qui sur une année entière coûteront \$1.5 milliard au trésor fédéral.

Le gouvernement du Québec devrait normalement suivre celui d'Ottawa dans la même voie et chercher à ramener le fardeau fiscal du contribuable québécois à un niveau plus raisonnable. Il faudrait, entre autres choses, indexer l'impôt sur le revenu des particuliers. Il faudrait être en mesure d'accroître substantiellement les ressources des municipalités.

Cela n'est pas possible cette année. Le niveau des dépenses dont nous avons hérité n'est pas facilement compressible. Pour dégager un programme élémentaire de lutte contre le chômage, pour satisfaire modestement certaines priorités, il a fallu procéder à des coupures douloureuses dans quelques programmes existants. L'épuration des arrérages dus aux commissions scolaires impose un fardeau inévitable. Les instruments de contrôle de l'expansion des coûts dans les grands secteurs de l'éducation et des affaires sociales sont très déficients.

Sans doute malgré tout cela aurait-on pu pratiquer des coupures dans les impôts, en poursuivant la vague d'emprunts massifs que le précédent gouvernement a acceptée depuis deux ans.

Cela n'aurait été ni sage, ni même praticable longtemps. Pour des raisons qui apparaîtront mieux dans la section qui suit, le gouvernement a décidé d'assainir d'abord les finances publiques et de réduire les déficits avant de procéder plus avant.

Le chemin de l'indépendance passe par des finances saines. Il ne s'agit pas là, bien sûr, d'une condition suffisante, mais en tout cas, d'une condition nécessaire.

La situation financière

La caractéristique principale de la situation financière depuis quelques années a été l'augmentation considérable du rythme des emprunts de la part du gouvernement lui-même aussi bien que de l'Hydro-Québec et de certaines autres sociétés d'Etat, telles la Régie des installations olympiques et Sidbec. Si l'on tient compte du fait que les emprunts des municipalités ont aussi fortement augmenté depuis trois ans, on en arrive à la conclusion que les emprunts totaux du secteur public ont plus que triplé entre 1973 et 1976, et ont augmenté de 60% entre 1975 et 1976. Le tableau IV résume ces mouvements.

Tableau IV

Financement à long terme
du secteur public
(pour l'année financière terminée le 31 décembre)
(en millions de dollars)

	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976*</u>
Gouvernement	512	660	586	924	1341
Municipalités	297	320	337	859	743
Réseaux d'éducation	224	191	298	305	300
Hôpitaux	31	19	25	46	45
Hydro-Québec	377	465	683	1042	1675
Autres sociétés d'Etat	31	10	32	127	1156**
Total des emprunts bruts	<u>1472</u>	<u>1665</u>	<u>1961</u>	<u>3303</u>	<u>5260</u>

Source: Bureau de la statistique du Québec et
ministère des Finances du Québec.

* Estimé préliminaire

** Régie des installations olympiques et Sidbec, notamment.

On a, somme toute, essayé de tout faire en même temps. L'espèce de feu d'artifice de 1976 aura contribué à augmenter à ce point les portefeuilles d'obligations du Québec d'un grand nombre d'institutions financières, qu'il compromet pour quelques années à venir la poursuite d'un niveau élevé d'emprunts. La voie à suivre pour restaurer la situation financière est donc toute tracée: il faut réduire les sommes à emprunter.

Avant d'indiquer cependant comment on peut en arriver là, il faut revenir avec un peu plus de précisions sur certaines des données du tableau précédent, en commençant par la situation financière du gouvernement lui-même, comme elle ressort du tableau V.

Tableau V

Opérations du gouvernement
et la dette publique

(en millions de dollars)

	<u>1973-74</u>	<u>1974-75</u>	<u>1975-76</u>	(Estimation) <u>1976-77</u>
SOMMAIRE DES OPERATIONS DU GOUVERNEMENT				
Budgétaires*	250	220	759	845
Non budgétaires	140	154	193	200
Emprunts remboursés	269	235	276	355
Variations du fonds de roulement	-21	-23	-22	-42
EMPRUNTS	638	586	1,206	1,358
Moins emprunts remboursés	-269	-235	-276	-355
AUGMENTATION DE LA DETTE PUBLIQUE	<u>369</u>	<u>351</u>	<u>930</u>	<u>1,003</u>
DETTE PUBLIQUE	3,679	4,030	4,956	5,959
PER CAPITA	\$605	\$657	\$801	\$955

* Opérations budgétaires donnant lieu à un financement.

Jusqu'en 1974-75, la situation financière est saine. Cependant, la décision de ne pas indexer l'impôt sur le revenu des particuliers, en même temps qu'elle allait augmenter le fardeau fiscal des Québécois, a provoqué un accroissement sans précédent des revenus.

En 1975-76, cette augmentation sera compensée pour une part par une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers et pour une autre part, par une étonnante aug-

mentation des dépenses. Ainsi, pour cette seule année, les dépenses budgétaires ont dépassé les prévisions de plus de \$450 millions.

Cette tendance s'est poursuivie alors que les dépenses budgétaires atteignaient \$10,225 millions pour l'année 1976-77, dépassant ainsi les estimés de plus de \$250 millions.

Cet écart aurait été plus important encore n'eussent été les mesures d'austérité que j'ai mises en place à titre de président du Conseil du trésor, et qui ont permis de réaliser des économies évaluées à plus de \$125 millions. Parmi les raisons qui expliquent les dépassements observés, il faut souligner les additions faites aux offres originales dans le cadre des négociations collectives du secteur public; celles-ci se sont traduites par un relèvement des prévisions de dépenses de l'ordre de \$380 millions.

Enfin, à la fin de l'année 1976-77, les entrées fiscales ont été plus lentes que prévues, en raison du très haut taux de chômage.

Le résultat net de tous ces facteurs a été que les besoins d'emprunt du gouvernement, au cours de l'année qui vient de se terminer, ont été de \$1,358 millions, ce qui est, à proprement parler, inacceptable.

Néanmoins, on a pu terminer sans trop de difficulté le programme d'emprunt pour l'année. Même si l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement a provoqué des encaissements assez substantiels d'obligations d'épargne pendant les mois de novembre et de décembre, même si les écarts entre les taux de rendement des obligations du Québec et de l'Ontario se sont accrus, la situation s'améliore graduellement. La confirmation des cotes de crédit du Québec et de l'Hydro-Québec par une agence américaine n'a fait que consolider une situation que les récents emprunts du Québec laissaient soupçonner. L'emprunt public de \$63 millions en Allemagne, puis l'emprunt public de \$175 millions sur le marché canadien ont été d'assez nets succès. En allant d'autre part chercher \$200 millions à la Caisse de dépôt dans le cadre normal du financement disponible

auprès de cette société d'Etat, le nouveau gouvernement a complété le programme d'emprunt qu'il avait hérité de l'ancien.

Quant à la dette garantie par le gouvernement, elle est composée de divers éléments dont le plus important est l'Hydro-Québec qui est en mesure de supporter sa propre dette de façon autonome.

Tableau VI
Dette garantie

(en millions de dollars)

	<u>1973-74</u>	<u>1974-75</u>	<u>1975-76</u>	(Estimé) <u>1976-77</u>
VARIATION NETTE				
Hydro-Québec	227	754	1472	786
Autres emprunteurs	5	59	374*	418*
Total	232	775	1846	1204
DETTE GARANTIE	3951	4724	6570	7774
PER CAPITA	\$650	\$770	\$1062	\$1245

* Principalement la RIO.

Le secteur public québécois emprunte sur différents marchés. Au cours des dernières années, la croissance des besoins d'emprunts a été accompagnée d'un recours croissant aux émissions en monnaies étrangères. Dans ce contexte, l'Hydro-Québec a certes été l'institution du secteur public qui a été la plus active sur les marchés extérieurs. De fait, on observe que la proportion de la dette de l'Hydro-Québec libellée en monnaies étrangères s'est accrue de façon importante au cours des dernières années pour représenter maintenant plus des deux tiers du total. En comparaison, on estime qu'au 31 mars 1977, environ un quart de la dette publique du gouvernement était remboursable en monnaies étrangères, principalement en dollars américains.

Le niveau élevé des coûts des services publics, de l'effort fiscal et de l'endettement du Québec constitue un héritage bien lourd pour tout nouveau gouvernement. Comment, en effet, entreprendre de nouveaux programmes essentiels à la population, notamment pour créer de l'emploi, sans alourdir davantage le fardeau fiscal et l'endettement du Québec? Il n'y a vraiment qu'une seule façon de dégager une marge de manoeuvre: c'est de sabrer dans les programmes existants et de réformer la tarification de certains services publics de façon à ce qu'elle reflète mieux le coût encouru par la collectivité.

Le contrôle des dépenses

Dans cette optique, le gouvernement a procédé, pour le budget 1977-78, à une révision des dépenses compressibles de façon à dégager, à l'intérieur de l'objectif d'une croissance limitée des dépenses, des disponibilités qui, ajoutées au produit de la réallocation d'autres crédits, ont permis d'affecter \$175 millions à la réalisation des nouvelles priorités gouvernementales. C'est à l'intérieur de cette enveloppe que se situe le programme de création d'emplois et d'autres initiatives qui ont été annoncées lors du dépôt des crédits.

Dans les circonstances, j'estime que les résultats obtenus sont appréciables, mais il ne faut pas en rester là. En effet, l'objectif de ralentir l'expansion de certains programmes sera maintenu pour l'élaboration du prochain budget, ce qui signifie un examen beaucoup plus approfondi des budgets de base, souvent reconduits de façon quasi-automatique.

De plus, en ce qui concerne les réseaux de l'éducation et de la santé, il nous est apparu évident que leur importance dans le budget du Québec justifie déjà l'exercice d'un contrôle particulier.

Dans le domaine de l'éducation, nous avons décidé de surveiller beaucoup plus étroitement les dépenses d'encadrement et d'immobilisation, surtout à l'enseignement primaire et secondaire où l'évolution de la clientèle est à la baisse. Dans les réseaux collégial et universitaire, la rationalisation budgétaire en cours nous four-

nira un outil supplémentaire pour évaluer l'impact financier des programmes en place et assurer une planification réaliste de leur développement.

Dans le domaine de la santé, le ministère des Affaires sociales a décidé de réévaluer les budgets de base des centres hospitaliers. Cette mesure permettra un meilleur ajustement des ressources de chaque centre hospitalier par rapport à ses besoins propres, évitant ainsi que certains centres drainent trop de ressources au détriment des autres. Une fois ces modifications effectuées dans le budget de base des hôpitaux, les mesures nécessaires seront prises pour limiter les déficits encore possibles.

En outre, j'ai demandé, comme président du Conseil du trésor, un examen général des systèmes d'informatique au gouvernement, de façon à mieux identifier les causes les plus importantes de la croissance des coûts et de ce fait, d'aider à mieux choisir les moyens d'intervention s'il y a lieu.

Je dois signaler, à cet égard, qu'en dépit de plusieurs aspects négatifs, les nouveaux accords fiscaux fédéraux-provinciaux pour le financement des principaux programmes à frais partagés, en matière de santé et d'enseignement post-secondaire, auront des répercussions positives sur le contrôle des dépenses publiques.

Le partage des contributions sur la base des coûts constituait une incitation pour les provinces à dépenser davantage dans certains types de services de façon à retirer plus du fédéral. Avec les nouveaux accords fiscaux, il n'est plus question de contributions sur la base des coûts. Ainsi, le processus d'allocation des ressources au niveau provincial sera dorénavant indépendant de celui du fédéral. C'est pourquoi nous souhaitons vivement étendre ce mode de financement inconditionnel à d'autres programmes à frais partagés avec le gouvernement fédéral.

Enfin, il me semble que tous ces instruments de contrôle, aussi raffinés qu'ils soient, seront insuffisants aussi longtemps que la population ne participera pas elle-même à cet effort de contrôle des coûts. Ainsi, pour plusieurs types de biens et de services publics, il est en effet possible de faire participer l'utilisateur à

leur financement. Déjà, au Québec, l'ensemble des privilèges, droits et permis, et ventes de biens ou services, apporte quelque \$355 millions au budget. Or, on a constaté, à l'occasion des études sur l'effort fiscal des Québécois, que ce type de revenus avait été largement sous-utilisé et qu'on avait laissé croire indûment aux contribuables que les services publics étaient gratuits.

Aussi, dès mon entrée en fonction comme ministre, j'ai commandé aux fonctionnaires de mon ministère une étude exhaustive dans le but de réviser l'ensemble de ces privilèges, droits et permis, et ventes de biens ou services. Dans plusieurs cas, il est apparu que ceux-ci n'avaient pas été révisés depuis de nombreuses années. Déjà, le budget de ce soir comporte certains correctifs à ces tarifs. D'autres seront annoncés au fur et à mesure que seront complétés les travaux en cours.

Les régimes de retraite

Les mesures visant à établir un meilleur contrôle de l'évolution des dépenses du gouvernement ne pourraient être vraiment efficaces si, d'une façon ou d'une autre, toutes les dépenses n'étaient pas comptabilisées. Comment en effet prendre conscience du coût d'un programme qui n'apparaît même pas dans les comptes gouvernementaux? C'est dans ce contexte que j'aborde la question des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic, ainsi que leur mode de financement. C'est un sujet dont on a très peu parlé jusqu'à maintenant, mais qui, on le verra, comporte des engagements financiers impressionnants pour le gouvernement. Après avoir passé en revue les principaux éléments de cette question, j'annoncerai pour redresser cette situation une série de mesures dont la mise en place s'échelonnera sur une période de trois ans.

Il existe plusieurs régimes de pension dans les secteurs public et parapublic. Plus de 300,000 employés des secteurs public et parapublic souscrivent à trois de ces régimes, et plus de 27,000 retraités en tirent une pension. Les deux plus anciens, celui des fonctionnaires et celui des enseignants, existent depuis un siècle. Quant au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes

publics (RREGOP), il a commencé à fonctionner le 1er juillet 1973. Depuis cette date, aucun nouveau fonctionnaire ou enseignant n'a accès aux deux premiers régimes. Les nouveaux arrivés passent automatiquement au RREGOP.

Les prestations payées par ces régimes sont dans l'ensemble, analogues et d'une remarquable générosité si on les compare à celles que l'on trouve habituellement dans le secteur privé. Rappelons à ce titre que la pension peut atteindre 70% du salaire moyen des cinq meilleures années, et qu'elle est par la suite complètement indexée au coût de la vie.

Alors qu'on discute longuement des offres et des demandes d'augmentation de salaires à l'occasion des négociations dans les secteurs public et parapublic, on a habituellement considéré que les pensions font partie de ces bénéfices que l'on dit marginaux et qui attirent peu l'attention. De même, peu nombreux sont ceux qui se sont inquiétés vraiment du poids croissant des engagements que le gouvernement assumait.

Bien plus, dans le cas des deux premiers régimes, les gouvernements successifs ont toujours incorporé les contributions des fonctionnaires et des enseignants dans les revenus courants, et ajoutaient aux dépenses courantes les pensions qui devenaient payables chaque année.

Au cours de la précédente décennie, alors que les effectifs montaient en flèche et qu'ils étaient jeunes, une telle insouciance était peut-être compréhensible. Mais on voit maintenant venir le jour où les prestations pèseront lourd sur les budgets et il arrivera qu'elles représenteront un fardeau insupportable.

En créant le RREGOP, le dernier gouvernement a fait un pas dans la bonne direction; il s'agit d'un fonds dont les contributions des employés sont capitalisées, alors que celles de l'employeur sont comptabilisées dans les dépenses. Cependant, il n'a pas touché les deux premiers régimes où, selon les projections actuarielles présentées par la Commission administrative des régimes de retraite, se trouve, comme on le voit au tableau suivant, l'essentiel des engagements que le gouvernement doit porter.

Tableau VII

Régime de retraite des enseignants
et des fonctionnaires

	<u>Enseignants</u>	<u>Fonctionnaires</u>	<u>RREGOP</u>
Engagements du gouvernement au 31 décembre 1975 (en millions)	2,902	1,575	202
Coût du régime en proportion des salaires	20.9%	16.9%	14.8%
Cotisation des employés en proportion des salaires	6.3%	6.1%	5.7%
Participants actifs (nombre)	66,362	38,811	211,775

Des engagements totaux de \$4.7 milliards au titre de ces régimes de retraite, cela n'a rien de particulièrement réjouissant. Les projections pour les années à venir du montant total des engagements sont franchement effrayantes. Il est donc plus que temps de s'attaquer à contrôler cette sorte d'explosion de l'endettement à venir de l'Etat.

Sans doute ne doit-on pas se faire d'illusion. On n'effacera pas en quelques années les engagements accumulés au cours de plusieurs décennies. Et on ne capitalisera pas complètement les régimes de pension. Mais on peut chercher à stabiliser graduellement le montant total des engagements.

A ces fins, voici les correctifs que je propose.

Dès l'an prochain, je propose pour les régimes de retraite des enseignants et des fonctionnaires de n'inclure ni les contributions ni les prestations dans les comptes budgétaires du gouvernement. De plus, la même année, le gouvernement ajoutera l'intérêt sur la provision accumulée pour le RREGOP. Ces montants seront comptabilisés comme revenus d'un compte non budgétaire par lequel transitera également le paiement des prestations, remboursements, etc., dont est responsable le gouvernement dans le cadre de ses obligations envers les divers régimes.

A partir de 1979-80, le gouvernement effectuera ses contributions à titre d'employeur pour les régimes de retraite des fonctionnaires et des enseignants. L'objectif à atteindre sera d'augmenter le niveau de ces contributions pour qu'elles couvrent éventuellement le coût des régimes selon la plus récente évaluation actuarielle.

Parallèlement, le gouvernement amorcera une série de transferts reliés aux engagements antérieurs des régimes de retraite des enseignants et des fonctionnaires. Dans ce cas, le but ne sera évidemment pas d'effacer les engagements antérieurs en quelques années, mais bien de planifier les déboursés qui en découleront.

J'estime que les modifications que je viens d'énumérer établiront l'ensemble des fonds de pension du secteur public sur une base financière beaucoup plus solide que précédemment et qu'elles permettront une meilleure planification des déboursés. De plus, l'ampleur des sommes ainsi comptabilisées assurera une meilleure transparence des véritables coûts afférents à ce type d'avantages sociaux.

Aucune de ces mesures, on vient de le souligner, ne s'appliquera à 1977-78. Il y a à cela deux raisons. En premier lieu, il a fallu déjà une modération peu banale au gouvernement pour accepter une forte contraction des emprunts par rapport à ceux de l'année précédente. Faire porter à ses dépenses régulières une coupure destinée à financer le déficit actuariel des fonds de pension n'aurait pas été raisonnable. En outre, les années 1977-78 et 1978-79 seront marquées par un effort exceptionnel pour réduire les arrérages de dettes du gouvernement à l'égard des commissions scolaires. C'est au moment où l'épuration de ces soldes aura été faite pour l'essentiel, qu'on y substituera alors les transferts les plus importants vers les fonds de pension. Ainsi, la rectification annoncée pourra se faire, sinon sans gêne, en tout cas sans trop de douleur. Nous devrions pouvoir ainsi poursuivre par étapes l'assainissement des finances publiques, sans opérer de coupures dramatiques dans les services essentiels à la population.

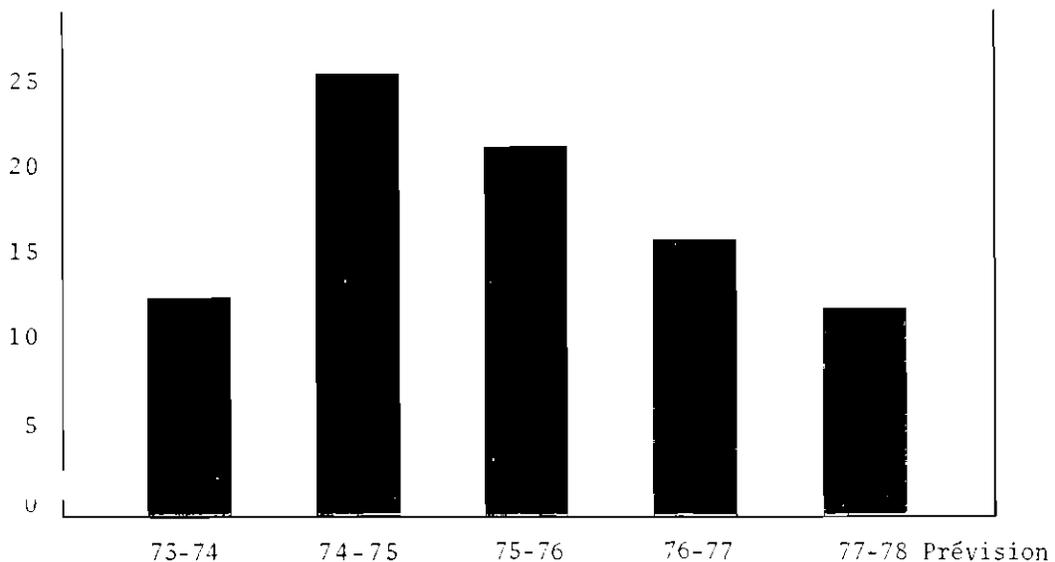
Le financement des dépenses 1977-78

Les opérations que je viens d'énumérer, et d'autres que je décrirai au titre des mesures fiscales, visent à rétablir une situation financière dont j'ai déjà dit à quel point elle était préoccupante. Les équilibres financiers que je vais maintenant présenter témoignent forcément du même souci.

L'objectif visé est clair. Il s'agit de faire en sorte que ces équilibres budgétaires impliquent une réduction radicale du niveau des emprunts par rapport aux années antérieures. Pour une part, cet objectif est facilité par le fait que, ainsi qu'il ressort des estimés budgétaires présentés à l'Assemblée nationale le 29 mars, les crédits ne devraient représenter en 1977-78 que 12.5% de plus que les dépenses de l'année précédente. En fait, les dépenses pour cette année sont évaluées à \$11,535 millions compte tenu des modifications budgétaires annoncées ce soir. On constatera, à partir du graphique suivant, à quel point cela contraste avec les augmentations sensationnelles de dépenses observées de 1974-75 à 1976-77. A cet égard, le nouveau gouvernement s'est engagé sur la voie d'une très grande prudence.

Graphique 1

Taux de croissance des
dépenses budgétaires



Sur le plan des revenus, je prévois des recettes totales de \$10,895 millions. La

hausse des revenus cette année est le résultat particulièrement complexe de la combinaison de cinq facteurs différents.

Le premier a trait à l'augmentation normale du produit des impôts, en réponse à l'accroissement de la valeur des ventes et des revenus, ce que l'on appelle l'élasticité du rendement des impôts. Dans le tableau VIII, on constate qu'il s'agit d'une hausse de \$985 millions.

Le second facteur a trait aux modifications d'impôts et de taxes que j'annoncerai ce soir; elles ne sont pas majeures dans l'équilibre du budget mais, enfin, elles contribuent à réduire le déficit. Il s'agit de \$70 millions de ressources supplémentaires. Sur ce montant, \$50 millions viennent s'ajouter aux dépenses, parce que, comme on le verra plus loin, une partie de ce qui est perçu sera redistribuée.

Comme troisième facteur, il faut tenir compte des transferts du gouvernement fédéral. En vertu des anciens arrangements fiscaux, le Québec aurait dû recevoir \$398 millions de plus. En raison des nouveaux arrangements, il ne recevra que \$150 millions de plus, ayant donc perdu en cours de route \$248 millions.

Sans doute, en plus de cet accroissement de \$150 millions, le Québec verra-t-il apparaître dans ses revenus un montant additionnel de \$195 millions qui résulte du nouveau mode de financement par Ottawa du régime d'assurance-maladie. Mais comme on doit, en parallèle, inscrire une dépense du même montant, les deux inscriptions s'annulent.

Le quatrième facteur d'augmentation des revenus a trait à des mesures fiscales imputables à des années antérieures. C'est ainsi que l'an dernier, les recettes d'impôts sur le revenu des particuliers ont été réduites à raison de \$150 millions de remboursements découlant de la baisse des impôts de l'année précédente. Forcément, en 1977-78, le même phénomène ne se présente plus. De même, cette année, l'impôt dit de contribution au financement des programmes de santé, le maintenant célèbre 0.7% s'applique toute l'année, alors que l'an dernier il n'avait été imposé

qu'à partir du 1er juin 1976. Cela représente une différence de \$75 millions.

Enfin, le cinquième facteur a trait à deux opérations de récupération dont je fais état pour la première fois ce soir. D'une part, il a été décidé de transférer au fonds consolidé, les surplus accumulés par la Régie de l'assurance-maladie. Cela nous permettra cette année de soustraire \$135 millions aux dépenses de la RAMQ, ce qui revient au même qu'une source additionnelle mais temporaire de revenus. D'autre part, je soumettrai tout à l'heure une formule d'accélération des paiements d'impôts des travailleurs autonomes.

Somme toute, même si les revenus augmentent de \$1,695 millions cette année, ce qui semble considérable à première vue, une part appréciable est constituée d'ajustements ou de paiements qui ne sont pas appelés à se poursuivre dans l'avenir et qui n'affectent que l'année en cours.

Tableau VIII
Facteurs explicatifs de l'accroissement
des revenus budgétaires

	<u>1977-78</u>		
	<u>Opérations budgétaires</u>		
	<u>Revenus</u> additionnels	<u>Dépenses</u> additionnelles	<u>Effet net</u>
	(en millions de dollars)		
Accroissement normal en réponse à l'augmentation de la valeur de la production	985		985
Accroissement attribuable à l'effet net des mesures du présent budget	70	30	40
Accroissement attribuable aux transferts du gouvernement du Canada			
- Augmentation normale en vertu des anciens arrangements	398		398
- Effet net des nouveaux arrangements par rapport aux anciens arrangements	-248		-248
- Réduction des transferts à la RAMQ au profit du gouvernement	195	195	-
	<u>345</u>	<u>195</u>	<u>150</u>
Accroissement attribuable à des mesures fiscales d'années antérieures			
- Non récurrence des remboursements d'impôt effectués l'an dernier en raison de la rétroactivité des réductions fiscales pour la période du 1er janvier 1975 au 30 juin 1975	150		150
- Application pour une année complète de la majoration du taux de la contribution au financement des programmes de santé	75		75
	<u>225</u>		<u>225</u>
Accroissement attribuable à des opérations de récupération de diverses sommes sur une base non récurrente.			
- Accélération des rentrées de l'impôt des travailleurs autonomes	70		70
- Récupération du surplus de la RAMQ	-	-135	135
	<u>70</u>	<u>-135</u>	<u>205</u>
Total	1,695	90	1,605

Dans ces conditions, c'est à \$640 millions que j'évalue le déficit budgétaire de 1977-78. Le déficit à financer (en excluant les dépenses qui n'entraînent pas de déboursés) sera de \$420 millions. Si l'on ajoute à cette somme un déficit net des opérations extrabudgétaires de \$200 millions, et des remboursements d'emprunt de \$280 millions, le programme total d'emprunt sera de \$900 millions.

Sans doute y aura-t-il des budgets supplémentaires en cours d'année, mais selon une formule souvent utilisée par mes prédécesseurs, j'estime que leur montant sera compensé par des crédits périmés. Cette formule soulève, cependant, toute la question de la crédibilité du genre de projections que je viens de faire. Il est évident qu'après les sortes de catastrophes des deux dernières années, on peut se poser de sérieuses questions.

Bien sûr, la volonté du gouvernement de respecter ses propres budgets est fondamentale et il n'existe aucun moyen de la remplacer. On peut cependant faire en sorte que les gestes posés puissent être rapidement rendus publics, et que les écarts soient connus. A cet effet, j'annonce ce soir qu'à partir du mois de juillet, le ministère des Finances publiera tous les trois mois une synthèse des opérations financières du gouvernement pour tout ce qui a trait à la réalisation des données qui apparaissent au budget.

Quoiqu'il en soit, ce programme d'emprunt de \$900 millions doit être rapproché de celui qui a été effectivement réalisé en 1976-77, soit, je le rappelle, \$1,358 millions. C'est 34% de moins. En se contentant d'une marge de manoeuvre de \$175 millions pour de nouvelles initiatives, en allant chercher une bonne part de cette marge dans des coupures d'anciens programmes, en acceptant même quelques augmentations de taxes, le gouvernement affirme clairement son désir d'assainir une situation financière qui ne pouvait plus continuer à se dégrader.

Il n'importe pas seulement que le gouvernement se restreigne. Il faut aussi que les sociétés d'Etat limitent leurs appels aux marchés financiers. A cet égard,

un dégonflement est inévitable. Les emprunts de la Régie des installations olympiques sont maintenant complétés. De même, Sidbec a réalisé son programme d'emprunt de \$400 millions.

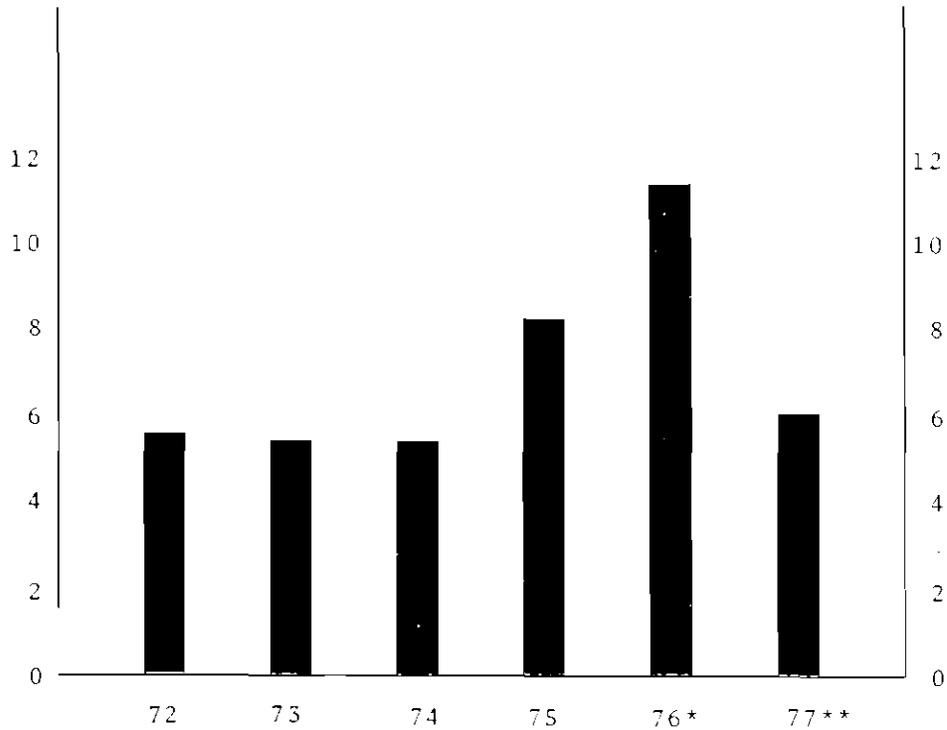
J'ai en outre, exprimé clairement à la direction de l'Hydro-Québec mon souci que cette société modère ses appels aux marchés. Elle dispose déjà de disponibilités importantes qui devraient lui permettre de financer une partie de ses investissements pour l'année qui vient. Dans ces conditions, des emprunts de \$1 milliard devraient être suffisants.

C'est dire qu'en ajoutant les programmes des autres emprunteurs publics, le financement à long terme du secteur public québécois requerra un peu plus de \$3 milliards de fonds nouveaux en 1977-78, contre, je le rappelle, plus de \$5 milliards l'année précédente.

L'on mesure l'importance de la réduction prévue au programme d'emprunt lorsque l'on examine le graphique II. Celui-ci démontre que le financement à long terme du secteur public québécois, à environ 6% du Produit provincial brut entre les années 1972 et 1974, est d'abord passé à 8.5%, puis à près de 12% au cours des deux dernières années.

Graphique II

Financement à long terme
du secteur public, en pourcentage
du produit provincial brut



* Probables.

** Prévisions.

En 1977-78, les prévisions que je viens de faire situeraient les emprunts à nouveau aux environs de 6% du Produit provincial brut. Je suis convaincu qu'une telle rigueur financière s'impose. Il faut siffler la fin de la récréation. La remise en ordre est non pas seulement importante pour assurer et maintenir le crédit du Québec et de ses institutions, mais elle est essentielle à la réalisation des objectifs politiques du nouveau gouvernement.

En février 1977, le taux de chômage a atteint 11.5% de la main-d'oeuvre. Plus de 300,000 travailleurs québécois étaient donc sans emploi. Ce haut taux de chômage est très difficile à expliquer correctement. Pour une part, il est dû à la lenteur de la reprise chez nos clients traditionnels, les États-Unis en particulier. Pour déplorable qu'elle soit, cette situation est appelée à se corriger, et la chute du taux de change du dollar agit dans la bonne direction.

Pour une part aussi, le chômage est créé par la fermeture permanente d'entreprises qui ont littéralement tiré le maximum d'un outillage désuet, et qui, n'ayant guère réinvesti, se retrouvent un bon jour avec des usines qui ne sont plus rentables. Le vieillissement d'une partie importante de l'industrie québécoise est une véritable plaie, connue depuis longtemps, mais dont les conséquences sont inéluctables.

Toutes les fermetures ne sont évidemment pas dues au vieillissement. Dans d'autres cas, il s'agit de risques trop grands pris par des entrepreneurs, ce qui est absolument normal dans une société capitaliste. Dans d'autres cas encore, les fermetures résultent de la pression insoutenable de la concurrence étrangère.

Il n'en reste pas moins que ces fermetures d'entreprises posent à un gouvernement des problèmes d'autant plus aigus que le niveau général du chômage est élevé. Dans quelle mesure l'Etat doit-il devenir, selon les termes d'un éditorialiste connu, la Saint-Vincent-de-Paul des patrons? Faut-il vraiment ouvrir un service de canards boiteux, des éclopés du jeu capitaliste? Collectivement, les entrepreneurs répondent non! Individuellement, à la première alerte, ils réclament l'intervention du gouvernement.

Dans les régions éloignées où il n'y a guère d'emplois alternatifs, on comprend que le gouvernement cherche à maintenir les entreprises qui fléchissent. Il y gagne quand même, ne serait-ce qu'en termes de bien-être social à ne pas payer, et en impôts à percevoir. On comprend aussi que le gouvernement appuie des expériences sociales qui lui semblent offrir des possibilités intéressantes pour l'ave-

nir. Mais il est clair que cette mansuétude doit s'arrêter à des principes de cet ordre. Le Québec n'a aucun intérêt à être peuplé d'entreprises non rentables, dirigées par des entrepreneurs qui sont devenus des pupilles de l'Etat.

Une autre source de chômage est le manque de mobilité de la main-d'oeuvre, résultat direct des politiques appliquées par tous les gouvernements depuis une vingtaine d'années. A partir du moment où le travailleur sans emploi reçoit les allocations de chômage ou de bien-être que nous connaissons, où il est le propriétaire endetté d'une maison invendable en raison du chômage élevé dans sa localité, où il reçoit tous les services publics d'une société moderne, son goût de se déplacer en est réduit d'autant. Il attendra souvent que l'emploi revienne chez lui, plutôt que de le chercher là où il se trouve. L'Etat a la responsabilité de corriger ce qu'il a lui-même provoqué. De même doit-il améliorer les programmes d'entraînement et de recyclage de la main-d'oeuvre.

Enfin, pour une part, le chômage vient de ce que les allocations d'assurance-chômage et de bien-être social pour celui qui a une famille ont une fâcheuse tendance à égaler ou même à dépasser le salaire minimum. Peut-on vraiment reprocher à un contribuable de savoir compter? Une société qui s'est placée elle-même dans une telle situation n'a pas à se plaindre des résultats. En tout cas, elle doit prendre les mesures nécessaires pour relever les revenus de travail nettement au-dessus des tarifs d'assistance.

Ai-je à me faire pardonner cette longue introduction à ce que j'ai à présenter sur le plan des politiques économiques? Il m'apparaît important, dans le climat de désarroi qui règne dans certains milieux, d'être précis et explicite sur les causes et les effets. C'est la seule façon d'éviter les panacées.

Le gouvernement du Québec, en effet, même privé de près de la moitié de ses ressources fiscales, n'est pas complètement démuné dans la situation actuelle. Au contraire, il dispose d'une panoplie d'instruments puissants auxquels chaque gouvernement a contribué depuis maintenant quinze ans. Cette panoplie n'est pas com-

plète sans doute, et il n'est pas certain que l'on ait encore appris à s'en servir avec toute l'efficacité qu'il faudrait. Mais enfin, elle existe.

Les sociétés d'Etat

Nous avons une illustration remarquable de l'impact de tels instruments cette année. C'est ainsi que l'Hydro-Québec et la Société d'Energie de la Baie James vont investir, en 1977, \$2.2 milliards, soit une augmentation de près d'un milliard. Il s'agit d'une hausse sans précédent qui, en particulier l'été prochain devrait se traduire par un appel considérable de main-d'oeuvre. De même, le projet de Fire Lake impliquera, en 1977, un investissement de Sidbec-Normines de \$520 millions, dont \$160 millions imputables à Sidbec. Enfin Donohue, filiale de la SGF, en association avec B.C. Forest Products, investira \$150 millions dans l'usine de pâte de Saint-Félicien. D'autres investissements émanant de l'activité d'autres sociétés d'Etat sont sans doute moins spectaculaires, mais ont une grande importance régionale. Tel est le cas, parmi d'autres exemples, de la scierie de Rivière-aux-Outardes, réalisée conjointement par Rexfor et par la Québec North Shore.

Aux projets des grandes sociétés d'Etat québécoises, on doit ajouter ceux des sociétés fédérales. Un d'entre eux a une exceptionnelle importance: celui de l'usine d'eau lourde Laprade, dont Energie Atomique du Canada est responsable, et dont on a bon espoir que les travaux seront repris d'ici peu.

Dans ce sens, l'activité des sociétés d'Etat contribuera de façon non négligeable aux perspectives d'investissements en 1977. Il s'en faut cependant que l'on tire le maximum de cette activité. Au nom d'un principe d'autonomie souvent mal compris, trop de ces sociétés fonctionnent comme si une fois créées par l'Etat, elles devaient choisir leur propre orientation. C'est sans doute une chose de reconnaître l'autonomie administrative de ces sociétés: c'en est une autre d'accepter qu'elles puissent se conduire, sur le plan de leurs projets d'expansion, sans référence aux projets des sociétés soeurs. Même avec des masses considérables d'argent, l'action dispersée enlève souvent une bonne part de l'impact industriel que

des projets, par ailleurs valables, pourraient avoir.

Le nouveau gouvernement a donc décidé de coordonner l'action des sociétés d'Etat et a posé les premiers gestes en ce sens, en demandant de soumettre leur plan de développement et en commençant à déterminer des critères de performance.

La politique d'achats

Un des gestes élémentaires de coordination a trait à la mise en place d'une politique d'achats. L'Hydro-Québec a déjà ouvert la voie il y a plusieurs années. Le gouvernement lui-même s'y était toujours refusé. Il vient de s'y engager sérieusement.

Les achats annuels des secteurs public et parapublic québécois atteignent environ \$2 milliards, et si l'expérience de l'Hydro-Québec est significative à ce sujet, la politique d'achat que le gouvernement est à mettre en place devrait permettre de réorienter de \$300 millions à \$500 millions d'achats du secteur gouvernemental vers le secteur manufacturier québécois. Il n'est pas difficile d'imaginer tous les effets qu'une telle injection représente pour le développement des entreprises.

Nous prévoyons que cette politique aura un impact significatif sur le développement d'un secteur manufacturier québécois caractérisé par la présence d'une trop forte proportion d'entreprises dans des secteurs à faible productivité. Elle devrait permettre la fabrication au Québec de biens qui n'y sont actuellement pas fabriqués et l'expansion ou la consolidation de firmes déjà existantes, surtout au niveau des PME. En outre, cette mesure vient s'ajouter aux diverses politiques actuellement utilisées par le gouvernement dans le but de moderniser le plus rapidement possible la structure industrielle québécoise.

Les effets de cette mesure sur l'emploi seront importants et s'accroîtront progressivement dans le temps. Bien qu'aucune analyse détaillée sur cet aspect de la politique d'achats ne soit disponible en ce moment, les résultats d'études déjà réalisées au moyen du tableau inter-sectoriel du Québec supportent cette conclusion.

En résumé, la réorientation des dépenses de l'Etat québécois pourrait possiblement créer ou maintenir directement ou indirectement de 2,000 à 5,000 nouveaux emplois, et ce pour chaque \$100 millions d'achats.

Programme de création d'emplois

Une politique d'achat n'est pas très spectaculaire. En tout cas, elle ne présente pas les éléments excitants d'un grand projet. Et pourtant elle est essentielle à la mise en place d'une politique d'emploi. On peut en dire autant du programme d'emplois de \$80 millions dont on a fait état à l'occasion de la présentation du livre des crédits. Le tableau qui suit résume l'essentiel de ce programme.

Tableau IX

Programme de création d'emplois

<u>Ministères</u>	<u>Budget</u>
Agriculture	\$ 4,220,700
Terres et Forêts	13,325,500
Tourisme, Chasse et Pêche	6,000,000
Transports	11,371,800
Affaires municipales et SHQ	31,000,000
Travaux publics	13,500,000
	<hr/>
	\$79,418,000

Ce tableau n'est pas suffisamment explicite. La majeure partie des dépenses qui s'y trouvent a trait à la création d'emplois dans des régions rurales ou éloignées, où le chômage a atteint des niveaux insupportables. Une bonne part de ces emplois, dans l'agriculture, dans les travaux de sylviculture, dans l'entretien de voirie, dans l'équipement de chasse et de pêche, dans les travaux publics, sont de nature temporaire. Là encore, rien de spectaculaire, mais quelques dizaines de milliers d'emplois apparaîtront pendant quelques mois, en attendant que d'autres emplois se manifestent et que des correctifs de nature plus permanente soient apportés.

Travaux municipaux et habitation

Les montants affectés aux Affaires municipales et à l'habitation sont d'un autre ordre. L'accent placé depuis quelques années sur des projets de très grande ampleur, ont laissé de côté une foule de problèmes, sur le plan municipal, qu'il convient maintenant de corriger. D'une part, certains services élémentaires, tels l'adduction d'eau ou les égouts, posent dans un bon nombre de petites villes des problèmes majeurs.

Les retards apportés au contrôle de la pollution ne font qu'accentuer ces problèmes. En partie pour ces raisons, en partie à cause de l'absence d'une politique de l'habitation, un nombre considérable de projets de construction de logements dorment sur les tablettes ou ne sont même pas amorçés. A cet égard, certaines réalisations des dernières années n'ont pas à provoquer une vague de fierté nationale. Lorsqu'on en est rendu à construire des logements dits à loyer modéré, dont le loyer est effectivement de \$80 à \$100 par mois, mais dont le coût réel pour des appartements d'une seule chambre à coucher est de l'ordre de \$400 ou même de \$500 par mois, il est évident que l'on s'enfonce dans une aberration, aussi bien sociale qu'économique, qui dévore des montants considérables pour bien peu d'effets.

Le gouvernement ne dispose pas, cette année, de la marge de manoeuvre nécessaire pour entreprendre la vaste réforme de la fiscalité municipale qui serait nécessaire. Comme on le verra un peu plus loin, il ouvrira cependant quelques nouveaux champs de taxation aux municipalités. Dans l'intervalle, cependant, il amorce une sorte de nettoyage des travaux municipaux en retard dans une foule de petites municipalités et va prendre les moyens de lancer une politique d'habitation qui s'appuiera à la fois sur l'aide aux coopératives d'habitation, la rénovation urbaine et la récupération des logements abandonnés, toutes opérations dont le contenu en main-d'oeuvre est élevé.

Fonds de relance industrielle

Depuis le 31 mars la Loi favorisant le développement industriel au moyen d'avantages fiscaux est échue. Si l'on ne peut nier que cette loi ait apporté une forme d'aide, il s'en faut de beaucoup qu'elle ait atteint les résultats qu'on en attendait.

Dans ces conditions, mon collègue de l'Industrie et du Commerce présentera une Loi créant un fonds de relance industrielle pour la petite et la moyenne entreprise québécoise.

Le but de ce programme est de favoriser le développement du secteur manufacturier québécois en permettant aux petites et moyennes entreprises, non seulement d'entreprendre des investissements, mais aussi d'obtenir une aide pour corriger d'autres problèmes d'ordre structurel.

Le nouveau projet de loi s'adressera aux entreprises québécoises ayant moins de 200 employés et moins de \$7.5 millions d'actifs, et qui auront obtenu un certificat du ministre de l'Industrie et du Commerce à cet effet. Ces entreprises pourront alors choisir d'affecter 50% de leur impôt corporatif québécois dans un fonds de relance industrielle. Les sommes affectées à ce fonds devront être utilisées dans les cinq ans de leur dépôt afin de financer le quart des investissements manufacturiers ou d'autres activités qui seront définies par règlement. C'est ainsi que pourraient éventuellement être qualifiées, des dépenses reliées à la mise en marché, à la prospection de nouveaux marchés d'exportation, au regroupement d'entreprises et à l'acquisition de réseaux de distribution. Les programmes en question devront toutefois être approuvés par le ministre de l'Industrie et du Commerce.

Le ministère du Revenu tiendra la comptabilité des sommes qui seront administrées par le ministère des Finances, pendant la période où elles ne seront pas utilisées.

Je crois que ce programme répondra parfaitement aux problèmes de l'entreprise québécoise, problèmes qui ne concernent pas que le financement d'actifs physiques mais qui ont trait également à l'étroitesse des marchés et au manque d'intégration dans les réseaux de distribution. Le fonds de relance industrielle fournira ainsi un instrument additionnel puissant complémentaire aux services déjà nombreux offerts par le ministère de l'Industrie et du Commerce et la Société de développement industriel.

Sur une base annuelle, ce programme amputera environ \$50 millions aux revenus du gouvernement.

Cette mesure de réduction conditionnelle des impôts des PME m'apparaît être une bonne illustration du dynamisme dont le gouvernement entend faire preuve dans l'utilisation de sa fiscalité. D'autres projets de caractère fiscal qui visent les mêmes objectifs et dont le principe a été accepté, sont actuellement à l'étude.

Politiques à venir

De tous les secteurs industriels, il en est un au Québec qui est dans une situation inadmissible. C'est celui de l'amiante. Moins de 2% de la fibre extraite ici donne lieu à une opération de fabrication. Une étude récente démontrait que si 20% de la fibre étaient consacrés à des opérations manufacturières au Québec on créerait près de 8,000 emplois, plus qu'il y en a actuellement dans toute l'extraction de l'amiante. L'économie d'une région, où le chômage atteint à certains endroits plus de 20% de la main-d'oeuvre, en serait complètement transformée.

Dans l'année qui vient, le gouvernement va devoir déterminer sa politique pour faire en sorte que cet objectif soit atteint. Il s'agit d'une opération aussi importante sur le plan de l'emploi que celles dont on a fait état jusqu'ici.

Dans un autre ordre d'idées, le ministre d'Etat au Développement culturel entreprendra bientôt de concert avec son collègue de l'Education un examen complet de

la politique scientifique au Québec. Les rapports entre une telle politique et certaines formes d'industrialisation sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'insister sur l'intérêt économique direct des conclusions de cette étude. Sans doute les effets ne pourront se manifester à court terme, mais ce n'est pas une raison pour ne pas souligner l'intérêt profond de la démarche.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas insister sur l'importance des décisions que le gouvernement aura à prendre à l'égard de la décentralisation des services administratifs. On a toujours tendance à mettre beaucoup d'accent sur la décentralisation industrielle, et pas suffisamment sur celle de l'administration publique. A l'époque des ordinateurs, la localisation d'un bon nombre d'opérations gouvernementales a assez peu d'impact sur l'efficacité de l'Etat. Mais elle a une importance décisive sur la prospérité de certaines régions. Imaginons par exemple, qu'à sa création, la Régie de l'assurance-maladie ait été localisée à Trois-Rivières ou à Shawinigan. On ne se poserait pas aujourd'hui autant de questions quant à la prospérité de cette région.

Vous constaterez, monsieur le Président, qu'au cours des quatre derniers mois, le nouveau gouvernement a rapidement mis au point un certain nombre de leviers puissants pour ce qui a trait à la relance de l'économie, et qu'il en examine activement d'autres. Il n'est pas nécessaire que le Québec se situe constamment à un niveau de chômage plus élevé que celui des grands centres industriels du continent. Corriger cette situation implique d'une part que l'on apprenne à se mieux servir des instruments hérités des gouvernements précédents, que l'on lance un groupe de politiques diversifiées et adaptées à la nature des problèmes. Et bien sûr, que l'on trouve pendant quelques années encore, le moyen de s'entendre sur les objectifs avec les organismes fédéraux qui, tel le ministère de l'Expansion économique régionale, disposent eux aussi de puissants moyens d'action.

J'ai déjà indiqué que le gouvernement du Québec ne disposait pas des moyens nécessaires cette année pour entreprendre des réaménagements majeurs dans la structure des impôts.

Toute une série de modifications sont, cependant, présentées ce soir, dont l'impact financier direct n'est pas très important, mais dont certaines ouvrent pour l'avenir la porte à des changements de plus grande ampleur.

Tel est le cas, en particulier, de la révision générale des prix des droits et des permis dont j'ai indiqué à une section précédente qu'elle allait se poursuivre toute l'année. Les premiers résultats de ces révisions sont présentés ce soir.

En vertu de la section VIII de la Loi du régime des eaux, les producteurs privés d'électricité paient à l'Etat une redevance de 15 cents par mille kilowattheures, redevance qui n'a pas été ajustée depuis 30 ans. En conséquence, mon collègue, le ministre délégué à l'Energie, présentera les amendements suivants à la Loi du régime des eaux:

- la redevance de \$0.15 par mille kilowattheures d'électricité générée par les forces hydrauliques visées est portée à \$0.50;
- ce taux de \$0.50 par mille kilowattheures d'électricité générée sera augmenté annuellement en fonction de l'augmentation du revenu moyen par kilowattheures que procurent à l'Hydro-Québec les ventes d'énergie souscrites au secteur industriel;
- les taxes scolaires pour l'année scolaire finissant le 30 juin 1946 ne seront plus déductibles;
- les propriétaires ou détenteurs de forces hydrauliques d'une puissance naturelle de moins de dix mille chevaux au débit ordinaire de six mois ne seront plus exemptés.

Ces modifications prendront effet à compter du 1er mai 1977 et désormais les paiements devront être effectués avant le 1er mars de l'année suivant l'année pour laquelle la redevance est levée. Pour une année complète, les recettes passeront donc de \$3 millions à \$13 millions.

D'autre part, les droits d'immatriculation des véhicules n'ont pas été révisés depuis près de dix ans, sauf pour ce qui est des véhicules de promenade et une révision s'impose à bien des égards, notamment, en vue de favoriser des objectifs tels que l'équité et la comparabilité entre notre structure de tarification et celle qui existe partout en Amérique du Nord.

Je propose donc un nouveau système d'immatriculation des véhicules commerciaux fondé sur le poids total en charge plutôt que sur le poids net du véhicule comme c'est principalement le cas actuellement. Cette réforme prendra la forme d'amendements au règlement sur l'immatriculation adopté en vertu du Code de la route avec effet à compter de l'immatriculation 1978. Pour éviter que certaines catégories de camionneurs ne soient frappées trop durement par le changement, une période transitoire de 3 ans a été prévue. Pour l'année financière courante, les modifications proposées devraient rapporter quelque \$25 millions.

De plus, je propose d'augmenter, à compter du 1er juillet 1977, les droits exigibles en vertu du règlement sur les permis de conduire sauf pour les permis de chauffeur de taxi qui seront maintenus à leur niveau antérieur.

Enfin, je proposerai d'ici peu d'introduire de nouveaux permis concernant l'opération des machines d'amusement dont le contrôle relève de la Régie des loteries et courses du Québec.

Taxe sur la publicité

Depuis fort longtemps, on s'étonne dans divers milieux que les dépenses de publicité ne soient pas davantage taxées. Les difficultés d'application sont redoutables et les effets réels d'une telle taxe encore assez mal connus.

Je propose, ce soir, que l'on s'engage dans cette voie avec prudence mais avec détermination, d'abord en taxant la publicité dans les média électroniques, puis éventuellement en taxant les tirages et concours à caractère commercial.

A compter de minuit ce soir, une taxe de 2% sera appliquée sur les services de télé-radiodiffusion fournis pour des fins publicitaires. Cette taxe s'appliquera au prix de vente des services de radiodiffusion et de télédiffusion dont la source d'émission ou de diffusion est située au Québec.

Le produit de cette taxe, bien que versé au fonds consolidé du revenu, servira en priorité à défrayer les coûts de protection et de défense du consommateur.

Réductions de taxes

Je n'ai vraiment à annoncer ce soir que deux réductions de taxes, qui consistent d'ailleurs à corriger des injustices manifestes dans la structure actuelle.

En vertu des dispositions actuelles de la taxe de vente au détail, le contribuable qui achète une maison mobile plutôt qu'une habitation conventionnelle se voit pénalisé. En effet, dans le premier cas, la taxe s'applique à la pleine valeur de son logis; dans le second cas, seuls les matériaux de construction sont taxés. Or le coût des matériaux représente quelque 50% du prix de vente au détail d'une maison mobile.

Afin de corriger cette situation, je propose que tout acheteur de maison mobile résidentielle neuve soit éligible à une exemption de taxe de vente sur la moitié du prix d'achat d'une telle maison en excluant s'il y a lieu la valeur des meubles. Cette mesure ne s'appliquera qu'aux nouvelles unités utilisées à des fins résidentielles par opposition à des fins commerciales ou récréationnelles. De plus, tout acheteur d'une maison mobile résidentielle usagée sera exempté complètement de la taxe de vente au détail, sujet aux mêmes restrictions que les maisons mobiles neuves relativement à la valeur des meubles comprise dans le prix de vente.

Pour être éligible à l'exemption, une maison mobile devra répondre à certains critères devant être définis par règlement. Cette mesure s'applique à compter du 13 avril 1977.

Dans la même optique, afin de rendre plus équitable l'exemption actuelle du matériel de production face aux entreprises faisant un usage intensif d'outils, la définition actuelle de matériel de production sera modifiée de façon à inclure les outils comme matériel éligible à l'exemption. C'est dire qu'à compter du 13 avril 1977, les ventes ou locations d'outils utilisés à la production de biens mobiliers destinés à la vente, seront exemptés de la taxe de vente au détail.

Réaménagements de taxes

Je propose, ce soir, deux réaménagements majeurs de taxes qui touchent un grand nombre de contribuables. Il s'agit de véritables réaménagements, en ce sens que d'aucune façon le gouvernement ne veut tirer quelque revenu que ce soit de ces deux opérations. L'argent qu'il recevra d'une main, il le redistribuera de l'autre. Mais, ce faisant, il aura atteint l'objectif d'une application un peu plus juste des dispositions actuelles de la fiscalité. Il s'agit des vêtements et chaussures d'enfants d'une part, et des repas dans les établissements d'autre part.

Dans son application administrative actuelle, les vêtements et les chaussures destinés aux enfants sont exemptés de la taxe de vente. Le critère d'imposition utilisé étant la taille et la pointure desdits articles, cela est cause d'injustices envers les enfants de forte taille et permet en outre à plusieurs adultes de petite taille de se vêtir en évitant la taxe de vente. Ce système est depuis fort longtemps la cause de problèmes administratifs importants tant pour les commerçants que pour le ministère du Revenu.

Dans ces conditions, l'exemption de la taxe de vente visant les vêtements et les chaussures d'enfants est abolie à compter du 13 avril 1977.

Toutefois les quelque \$30 millions de revenus supplémentaires que rapportera annuellement cette mesure serviront intégralement à augmenter les allocations familiales du Québec. En conséquence, ces dernières seront haussées de 27% à compter du mois de mai 1977.

D'autre part, on taxe à 8% tous les repas de plus de \$2.00. Il y a de moins en moins de repas complet dont le prix est inférieur à ce niveau, et dans un bon nombre de cas, on arrive à se maintenir au-dessous de \$2.00 en limitant la quantité et la qualité des aliments. Pourtant, si depuis quinze ans, on avait indexé le prix maximum des repas non taxés, ce n'est pas à \$2.00 que serait aujourd'hui la limite maximum, mais à \$5.12.

En conséquence, à partir de minuit ce soir, tous les repas de \$5.25 et moins seront exemptés de la taxe. Comme cette mesure coûtera quelque \$25 millions, cette somme sera récupérée en portant de 8 à 10% le taux de la taxe sur les repas et hôtellerie sauf pour le prix des chambres dans un établissement.

Elimination des clauses échappatoires

Il y a dans toute loi fiscale aussi compliquée que nos lois de l'impôt sur le revenu, divers moyens de contourner non pas la lettre mais l'esprit du législateur. Au fur et à mesure où l'on constate de telles failles, il convient de les fermer.

Je présente, ce soir, trois de ces modifications.

Premièrement, les dispositions concernant les régimes enregistrés d'épargne-logement seront amendées de manière à ne plus permettre directement et indirectement l'achat d'un logement de propriétaire-occupant d'un conjoint par l'autre conjoint, au moyen des sommes accumulées dans un régime enregistré d'épargne-logement. Cette mesure prendra effet à compter du 13 avril 1977.

Deuxièmement, les dispositions concernant les régimes enregistrés d'épargne-retraite seront amendées de façon à limiter à \$3,500 plutôt qu'à \$5,500 la contribution maxi-

mum d'un particulier lorsque son employeur contribue pour son bénéficiaire à un régime d'intéressement différé, ce qui est déjà le cas lorsque l'employeur a institué un régime enregistré de retraite en faveur de ses employés. Cette mesure s'appliquera aux années d'imposition 1977 et suivantes.

Troisièmement, les dispositions concernant la déduction d'intérêt et dividende seront amendées de manière à ce que la déduction soit égale au moindre de \$1,000 ou du revenu net d'intérêt et de dividende plutôt que le revenu brut d'intérêt et de dividende. De plus, cette déduction ne s'appliquera qu'au particulier dont le revenu d'entreprise n'excède pas 25% de son revenu. Cette mesure s'appliquera aussi aux années d'imposition 1977 et suivantes.

Impôt sur les successions

J'en arrive, maintenant, à un impôt dont les modifications au cours des dernières années ont été pour moi l'objet d'une grande perplexité. La commission Carter avait, il y a déjà neuf ans, suggéré que dans l'hypothèse où la succession serait taxée comme un revenu entre les mains de ceux qui la reçoivent, l'impôt sur les successions tel que nous le connaissons devrait disparaître. Ce qui était la logique même.

Nous nous retrouvons, maintenant, dans la situation où les gouvernements n'ont pas adopté cette hypothèse, mais ont invoqué la taxation partielle du gain de capital comme une raison de faire disparaître l'impôt successoral. Un programme a été établi au Québec il y a quelques années en vertu duquel cet impôt serait réduit de 20% par an. Il ne reste aujourd'hui qu'une dernière tranche de 20% à éliminer.

Je me refuse à franchir cette dernière étape. Les droits successoraux resteront gelés à leur niveau actuel, tant que les études en cours sur la structure de l'impôt sur le revenu n'auront pas abouti.

Paiements de l'impôt sur le revenu par les travailleurs autonomes

Contrairement aux salariés dont l'impôt est déduit à la source, les travailleurs autonomes sont assujettis, sauf pour ceux ayant des revenus peu élevés, à des versements trimestriels basés sur l'impôt payable de l'année précédente ou l'impôt estimé de l'année courante, le solde devant être payé au plus tard le 30 avril de l'année suivante.

Cela, c'est la loi. En pratique, elle n'est guère suivie. Dans la mesure où les versements sont inexistantes ou insuffisants, la créance porte intérêt à 8% ce qui est nettement inférieur à l'intérêt bancaire. Le résultat c'est que bon nombre de travailleurs autonomes font ce qu'aucun salarié ne peut faire: ils financent leur dépenses aux dépens du gouvernement.

Comment s'étonner alors que, pour une année récente, on calculait au ministère du Revenu, que si l'impôt à payer des autonomes ne représentait que 14% de l'impôt à payer par l'ensemble des contribuables, ces travailleurs autonomes étaient néanmoins responsables de 65% des paiements sur production de déclaration de revenus et de 52% des soldes à payer.

En fait, si les autonomes payaient comme la loi le prévoit, on récupérerait aujourd'hui environ \$165 millions qui, dans l'état actuel des choses, finiront par entrer mais plus tard.

En conséquence, le taux d'intérêt sur ce que les contribuables doivent à l'Etat est porté à 10% à compter du 1er mai 1977, et à l'avenir il sera ajusté annuellement pour tenir compte des conditions qui prévaudront sur le marché des prêts bancaires. Il va de soi que ce taux s'appliquera aussi aux remboursements que le gouvernement doit verser. De plus, l'intérêt additionnel de 5% actuellement exigible des corporations sur tout versement insuffisant deviendra applicable aux travailleurs autonomes à compter du 15 avril; cependant l'intérêt additionnel afférent à une insuffisance du versement du 31 mars de cette année ne sera pas exigé dans la

mesure où l'insuffisance aura été comblée avant le 31 mai 1977. Par conséquent, un intérêt total de 15% sera exigible sur tout versement insuffisant pour la prochaine année.

Ces modifications devraient favoriser un traitement plus équitable entre les salariés et les travailleurs autonomes. J'évalue, encore que très approximativement, à quelque \$70 millions la perception pendant l'année financière courante de montants qui auraient été autrement perçus l'an prochain.

De la même façon que l'on ne peut songer cette année, pour les raisons qui ont été expliquées, à modifier de façon appréciable la structure des impôts provinciaux, il ne peut être question non plus, d'aborder une réforme en profondeur de la fiscalité municipale et scolaire bien qu'elle soit nécessaire et doive bientôt être sérieusement engagée.

Plusieurs voies sont possibles à ce sujet, et il faudra les examiner dans l'année qui vient. La réduction de la taxe foncière normalisée des commissions scolaires, l'augmentation de la part des municipalités dans la taxe de vente, un accroissement des subventions inconditionnelles aux municipalités, le transfert de champs fiscaux, sont autant de leviers entre lesquels il faudra choisir ou qu'on pourra combiner.

En attendant, je dois me limiter ce soir aux mesures suivantes dont l'importance n'est pas négligeable.

Les subventions per capita

Ce programme vise à procurer aux municipalités urbaines des sommes sur lesquelles elles puissent compter sans être obligées d'engager quelque programme de dépenses que ce soit. Cette caractéristique en fait un instrument privilégié d'aide aux municipalités. Aussi, a-t-on voulu étendre ces subventions aux municipalités comprenant entre 10,000 et 15,000 habitants. Celles-ci auront donc droit en 1977-78 au même montant par habitant que les municipalités de 15,000 à 20,000 habitants.

De plus, afin de donner plus de souplesse à ce programme dans une époque où l'inflation affecte singulièrement les budgets municipaux, on indexera au coût de la vie le taux des subventions per capita. Pour 1977-78, on se servira du taux de 6.7% qui est celui de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de Montréal au cours de 1976. L'échelle des subventions per capita sera donc la suivante:

Echelle des subventions per capita aux municipalités
en 1977-78

<u>Population</u>	<u>Subvention à la limite inférieure de la tranche</u>	<u>Subvention additionnelle dans les limites de la tranche</u>
	\$	\$ per capita
10,000 à 20,000	64,000	6.40
20,000 à 25,000	128,000	8.55
25,000 à 35,000	170,750	10.70
35,000 à 50,000	277,750	13.90
50,000 à 100,000	486,250	17.10
100,000 à 150,000	1,341,250	20.30
150,000 et plus	2,356,250	23.50

Avec cette nouvelle échelle et en utilisant les populations du recensement de 1976, ce programme devrait coûter cette année quelque \$55 millions. A l'avenir, ce montant croîtra en fonction de la population urbaine et en fonction du coût de la vie.

L'immatriculation des véhicules automobiles

La possibilité de taxer l'automobile au niveau municipal est sûrement appropriée, en raison des charges que représentent pour les municipalités la construction et l'entretien de voies publiques.

A compter de 1978, les municipalités auront la possibilité de lever un droit supplémentaire sur les plaques d'immatriculation des automobiles appartenant à leurs résidents. Cette taxe ne s'appliquera qu'aux véhicules de promenade et aux véhicules assimilés, et non pas aux véhicules de transport commerciaux privés ou publics. Le taux en sera de 30% du droit payé à la province sur l'automobile visée. Et la taxe sera perçue par le Bureau des véhicules automobiles moyennant une charge de 5% des montants perçus. Si ce nouveau champ d'impôt est totalement utilisé, il rapportera \$50 millions.

Taxation des terrains vacants desservis

A compter de 1978, les municipalités auront la possibilité d'appliquer une surtaxe de 50% de leur taux de taxation sur les terrains auxquels elles ont fourni des services d'aqueduc et d'égout mais sur lesquels aucune construction n'a été érigée. Cette surtaxe pourra s'ajouter aux taxes existant déjà sur ces terrains et en particulier aux taxes de services ordinaires.

Tout en ouvrant un champ fiscal d'environ \$10 millions, cette mesure favorisera une meilleure utilisation du territoire actuellement desservi, de même qu'une meilleure planification du développement urbain et atténuera la spéculation foncière.

Taxation des maisons mobiles

La maison mobile constitue une forme d'habitation de plus en plus répandue et comme je l'indiquais plus tôt, il serait normal de la considérer comme telle au niveau de la taxation. Aussi, la Loi de l'évaluation foncière sera modifiée de façon à permettre une imposition des maisons mobiles qui s'apparentera à une véritable taxation foncière. Cette mesure s'appliquera elle aussi à compter de 1978. Toutefois, des dispositions seront prises pour adoucir le passage au nouveau régime et on fera en sorte qu'aucune augmentation de taxes à payer consécutive à cette réforme n'excède 33 1/3% du montant de taxe payable l'année précédente.

Cette mesure fait partie d'un programme de consolidation et d'amélioration de l'assiette foncière qui se poursuivra pendant encore quelques années et dont la pierre angulaire est la réforme du processus d'évaluation foncière.

Subventions conditionnelles

Le ministre des Affaires municipales a déjà annoncé la fin du programme de subventions d'équilibre budgétaire. Même si dans les années qui viennent, on doit faire en sorte que les municipalités disposent de ressources propres ou inconditionnelles qui leur permettent de mieux faire face à leurs obligations, il n'en reste pas

moins que, pendant quelque temps encore des subventions conditionnelles seront nécessaires. Dans le cas des aqueducs et des égouts, comme je l'ai mentionné précédemment il reste à investir des sommes considérables, dont le poids sur les finances des municipalités en pleine expansion est écrasant. D'autre part, la protection de l'environnement exige des travaux d'infrastructure considérables. Le retard du Québec à cet égard est inadmissible. Dans ces conditions, tout en prenant les mesures pour éviter l'urbanisation sauvage ou chaotique, le gouvernement a porté, dans les crédits de 1977-78, les subventions pour aqueducs et égouts à \$48.2 millions soit 81% d'augmentation. De telles subventions devraient permettre une accélération des travaux et faciliter d'ailleurs la reprise de la construction domiciliaire dans plusieurs régions.

Commissions scolaires

Finalement, je propose que pour 1977-78, les conditions d'application de la taxe foncière aux fins scolaires ne soient pas modifiées par rapport à ce qu'elles étaient l'an dernier. C'est dire que l'impôt foncier normalisé des commissions scolaires demeurera à \$1.00 du \$100 d'évaluation, les surtaxes applicables aux compagnies et aux immeubles de \$100,000 et plus seront inchangées et un plafond de 10% à l'augmentation annuelle des évaluations redressées sera maintenu.

SOMMAIRE DES OPERATIONS FINANCIERES

	1973-74	1974-75	1975-76	Estimation 1976-77	Prévision 1977-78
(en millions de dollars)					
Revenus budgétaires	5,459.7	6,921.5	7,917.7	9,200.0	10,895.0
Dépenses budgétaires	5,717.4	7,208.6	8,791.1	10,225.0	11,535.0
Déficit budgétaire	257.7	287.1	873.4	1,025.0	640.0
Moins: dépenses ne requérant pas de déboursés ¹	7.8	66.7	114.1	180.0	220.0
Plus: opérations non budgétaires nettes ²	140.4	153.5	193.0	200.0	200.0
Besoins financiers	390.3	373.9	952.3	1,045.0	620.0
Moins: diminution du fonds de roulement	21.0	22.7	22.1	42.3	-
Plus: emprunts remboursés ou à rembourser	268.9	234.9	276.1	355.0	280.0
Emprunts réalisés ou à réaliser	638.2	586.1	1,206.3	1,357.7	900.0

(1) Ces dépenses, qui n'affectent pas le fonds consolidé du revenu, couvrent principalement les montants qui sont portés à la provision créée pour couvrir les engagements du gouvernement dans le cadre du Régime de retraite de ses employés et de ceux des organismes publics.

(2) Ces opérations représentent les déboursés diminués des recettes afférents aux prêts, placements et avances effectués par le gouvernement.

REVENUS

	1973-74	1974-75	1975-76	Estimation 1976-77	Prévision 1977-78
(en millions de dollars)					
<u>Impôts sur le revenu et sur les biens</u>					
- Impôt sur le revenu des particuliers	1,656.2	2,205.9	2,450.4	2,920.0	3,720.0
- Contributions au financement des programmes de santé	-	-	-	275.0	400.0
- Impôt sur les profits des sociétés	296.2	422.0	468.9	503.0	580.0
- Droits de succession	47.8	45.5	52.7	28.0	22.0
- Capital, primes d'assurance, places d'affaires et transferts d'immeubles	81.6	84.0	82.0	86.0	95.0
	<u>2,081.8</u>	<u>2,755.2</u>	<u>3,034.0</u>	<u>3,812.0</u>	<u>4,815.0</u>
<u>Taxes à la consommation</u>					
- Ventas au détail	860.6	1,049.9	1,203.6	1,365.0	1,550.0
- Carburants	383.3	395.2	421.7	430.0	450.0
- Tabacs	75.6	79.1	85.6	83.0	85.0
- Repas et hôtellerie	77.5	94.5	108.1	125.0	142.0
- Autres	20.1	23.3	28.2	33.0	40.0
	<u>1,417.1</u>	<u>1,642.0</u>	<u>1,847.2</u>	<u>2,036.0</u>	<u>2,267.0</u>
<u>Droits et permis</u>					
- Véhicules automobiles	155.3	116.0	193.3	180.0	233.0
- Boissons alcooliques	45.9	45.8	52.6	56.0	59.0
- Ressources forestières	20.5	20.9	38.3	38.0	32.0
- Ressources minières	16.0	26.1	45.5	18.0	47.0
- Ressources hydrauliques	7.0	6.5	6.0	5.0	16.0
- Pari mutuel	14.8	18.5	20.9	22.0	25.0
- Autres droits et permis	16.8	23.2	27.7	32.0	36.0
	<u>256.3</u>	<u>257.0</u>	<u>384.3</u>	<u>341.0</u>	<u>446.0</u>
<u>Revenus divers</u>					
- Vente de biens et services	129.8	134.0	153.3	170.0	160.0
- Intérêts	59.8	96.0	111.8	150.0	127.0
- Contributions à des régimes de retraite	76.3	104.5	71.5	103.0	109.0
- Amendes et confiscations	10.1	11.2	14.4	18.0	23.0
- Recouvrements	21.2	17.9	31.4	20.0	25.0
	<u>297.2</u>	<u>363.6</u>	<u>382.4</u>	<u>461.0</u>	<u>442.0</u>
<u>Transferts des sociétés d'Etat</u>					
- Société des alcools du Québec	119.0	138.0	155.0	165.0	180.0
- Société d'exploitation des Loteries et Courses du Québec	47.9	51.1	55.4	70.0	85.0
- Hydro-Québec	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0
	<u>186.9</u>	<u>209.1</u>	<u>230.4</u>	<u>255.0</u>	<u>285.0</u>
Revenus autonomes	4,239.3	5,226.9	5,878.3	6,905.0	8,255.0
Transferts du gouvernement du Canada	1,220.4	1,694.6	2,039.4	2,295.0	2,640.0
Total des revenus	5,459.7	6,921.5	7,917.7	9,200.0	10,895.0

DEPENSES

				Estimation	Prévision
	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78
(en millions de dollars)					
Affaires culturelles	22.5	28.8	37.5	42.5	59.1
Affaires intergouvernementales	10.0	12.5	16.7	23.7	29.6
Affaires municipales	118.4	154.9	202.4	186.4	249.7
Affaires sociales	1,979.6	2,442.3	2,969.5	3,454.2	3,768.5
Agriculture	116.9	168.5	194.4	205.5	259.8
Assemblée nationale	13.2	16.4	19.6	22.6	26.5
Communications	34.5	47.0	55.8	70.5	78.1
Conseil exécutif	55.8	68.3	44.4	59.8	52.9
Conseil du trésor	1.2	1.6	2.2	2.8	3.9
Consommateurs, Coopératives et Institutions financières	6.4	8.0	10.2	11.7	14.4
Education	1,508.9	1,995.0	2,418.9	3,060.0	3,492.3
Finances	323.0	348.8	449.0	537.4	721.4
Fonction publique	79.2	109.1	145.7	186.1	214.9
Immigration	5.5	5.4	8.7	9.7	12.8
Industrie et Commerce	38.7	48.2	71.4	80.4	112.9
Justice	171.7	212.7	255.5	318.2	329.7
Revenu	275.8	336.7	412.9	466.7	525.4
Richesses naturelles	31.9	39.8	52.3	56.6	66.9
Services de protection de l'environnement	13.9	17.4	19.9	15.2	20.6
Terres et Forêts	54.9	68.7	82.5	82.5	95.1
Tourisme, Chasse et Pêche	51.3	65.9	110.2	91.8	106.6
Transports	712.5	848.0	1,025.5	1,039.7	1,071.5
Travail et Main-d'oeuvre	28.6	39.5	47.6	59.6	59.1
Travaux publics et Approvi- sionnement	85.2	105.1	138.3	141.8	183.5
Total des dépenses¹	5,717.4	7,208.6	8,791.1	10,225.0	11,535.0

(1) Les dépenses d'immobilisations, à l'exclusion des subventions pour immobilisations, sont les suivantes:

	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78
	(en millions de dollars)				
	514.5	620.0	747.4	598.5	601.8

OPERATIONS NON BUDGETAIRES NETTES

	1973-74	1974-75	1975-76	Estimation 1976-77	Prévision 1977-78
	(en millions de dollars)				
<u>Entreprises du gouvernement du Québec</u>					
Capital-actions et mise de fonds					
- SIDBEC	12.0	26.0	26.0	53.0	85.0
- Société de développement de la Baie James	10.0	10.0	10.0	10.0	-50.0
- Société québécoise d'ex- ploration minière (SOQUEM)	3.9	3.7	3.1	7.7	5.4
- Société québécoise d'ini- tiatives pétrolières (SOQUIP)	1.5	7.5	12.5	7.5	7.5
- Société générale de financement du Québec	25.8	3.5	9.5	24.5	8.5
- Autres	13.3	7.7	7.0	8.6	5.4
	<u>66.5</u>	<u>58.4</u>	<u>68.1</u>	<u>111.3</u>	<u>79.8</u>
Prêts et avances					
- Office des autoroutes du Québec	8.5	9.8	8.3	14.0	27.0
- Office du crédit agricole	10.4	21.4	16.8	40.8	35.6
- Société de développement industriel du Québec	12.0	22.0	16.0	-5.0	11.0
- Société d'habitation du Québec	1.6	8.0	6.6	10.0	20.0
- Société du parc industriel du centre du Québec	4.4	2.7	5.6	3.0	4.0
- Société de développement immobilier	10.0	10.0	51.0	-3.0	-2.0
- Autres	<u>20.5</u>	<u>9.8</u>	<u>8.9</u>	<u>12.9</u>	<u>18.4</u>
	<u>67.4</u>	<u>83.7</u>	<u>113.2</u>	<u>72.7</u>	<u>114.0</u>
Total des entreprises du gouvernement du Québec	133.9	142.1	181.5	184.0	193.8
<u>Municipalités et organismes municipaux</u>					
	5.2	14.1	6.8	10.4	3.2
<u>Particuliers, sociétés et autres</u>					
	-0.2	2.7	4.9	5.6	3.0
Total des opérations non budgétaires nettes	138.9	153.5	193.0	200.0	200.0

CONCLUSION

Au terme de cet exposé budgétaire, il m'apparaît utile de mettre l'accent non plus sur les données financières elles-mêmes mais sur le cadre qualitatif de la vie économique et sociale de la nation.

Depuis bientôt cinq mois, on a soulevé à plusieurs reprises les dangers que pourrait présenter l'incertitude qui, disait-on, découlait des objectifs politiques du gouvernement. Il apparaît, maintenant, que la franchise ou la candeur même, avec laquelle le thème de l'indépendance du Québec - et la condition préalable du référendum - ont été abordés, aura contribué à clarifier nettement les rapports du gouvernement et des milieux financiers.

De même, les appréhensions qui existaient dans divers milieux d'affaires quant aux intentions gouvernementales à l'égard de contrôles radicaux et étendus sur les entreprises, sont en bonne partie dissipées.

Il reste une tâche majeure à entreprendre, dont on ne sait pas encore jusqu'où elle peut réussir, mais qu'il faut aborder avec détermination. C'est celle qui trouve son point de départ dans ce que l'on a appelé le sommet économique et social. Le climat des relations de travail au Québec a été tendu, malsain, parfois empoisonné depuis quelques années. Il faut petit à petit rétablir un dialogue franc et ouvert entre les divers agents de la vie collective, non pas seulement pour que s'éclaircisse le climat des négociations collectives, mais pour que les objectifs économiques et sociaux du Québec soient définis par une large consultation, et, qui sait? peut-être éventuellement par certaines formes de concertation.

Le chemin n'est pas facile. Les obstacles sont redoutables. L'enjeu est trop important pour que tous les efforts ne soient pas déployés.

La qualité de la vie économique, le rythme de développement, l'aménagement rationnel du territoire dépendent évidemment de l'action gouvernementale. De tels objectifs dépendent aussi du genre de rapports qui existent entre les groupes qui constituent notre société.

La solution de certains problèmes exige des transferts budgétaires. Il y en a d'autres, cependant, que l'argent ne peut régler. La confiance dans l'avenir, la négociation entre les groupes ou entre les agents, l'élaboration conjointe des objectifs, tout cela ne s'achète pas. Et pourtant, à l'aube d'une redéfinition du Québec, ces tâches n'ont jamais été aussi pressantes; elles n'ont jamais été aussi valables.

Le ministre des Finances

Jacques Parizeau

Le 12 avril 1977

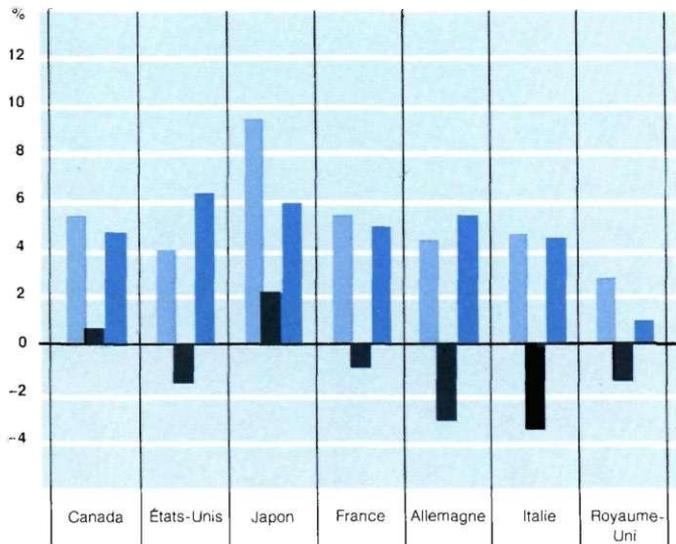
L'économie

1. La conjoncture internationale

Produit national brut de certains pays de l'OCDE

Pourcentage d'accroissement annuel en dollars constants

● Moyenne 1964-74
● 1975
● 1976



Source: Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 1976

Sur la scène internationale, la reprise économique amorcée au milieu de 1975 s'est poursuivie durant la première moitié de 1976. Toutefois, l'élan semble s'être essouffé plus tôt que prévu, alors que l'expansion affiche un rythme nettement inférieur aux prévisions durant le reste de l'année. Par ailleurs, la réduction marquée du rythme de l'inflation constitue l'un des aspects positifs de l'économie mondiale en 1976.

Pour l'ensemble des pays membres de l'OCDE, le volume de la production s'est accru de 5% en 1976, après avoir enregistré une baisse de plus de 1% l'année précédente. Le graphique illustre que ce mouvement de reprise n'a pas eu la même ampleur dans tous les pays. Les États-Unis (6½%) et le Japon (6%) ont accusé les gains les plus marqués.

Le ralentissement de la croissance économique mondiale, au cours du deuxième semestre, n'est pas anormal à ce stade de la reprise, quoiqu'il étonne par son ampleur. Les principaux facteurs responsables de cet essoufflement sont: la fin du processus de reconstitution des inventaires, le ralentissement des dépenses des consommateurs et la faiblesse des investissements privés, de même que la fin de l'impact des stimulants budgétaires mis en place durant la récession.

Normalement, à ce stade de la reprise, les investissements privés prennent la relève du cycle des inventaires pour engendrer un nouveau processus de reprise. Toutefois, en 1976, le cycle des investissements accuse un retard dans tous les pays à l'exception des États-Unis. Ce développement n'est guère surprenant étant donné la faiblesse des taux d'utilisation de la capacité de production en Europe et au Canada.

Le taux d'inflation a été réduit de façon marquée en 1976, dans l'ensemble des pays membres de l'OCDE, alors que l'augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation a été de 8.5%, en comparaison de 11.2% en 1975. L'inflation a ralenti dans tous les grands pays de l'OCDE et, au cours des 10 premiers mois, c'est en Allemagne et aux États-Unis que les augmentations les plus faibles ont été enregistrées avec des taux de 4.7% et de 5.9%. Le principal facteur qui a concouru à ce résultat a été l'évolution particulièrement favorable des prix des produits alimentaires.

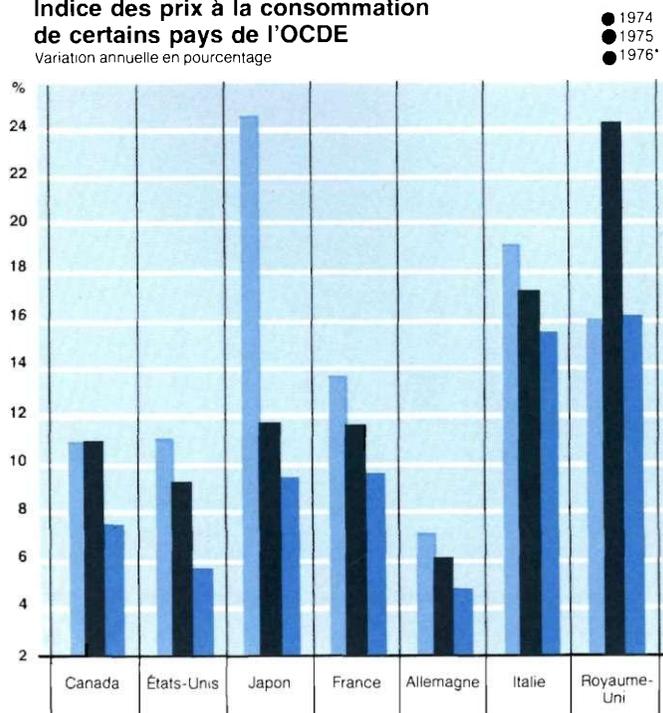
En 1977, l'OCDE prévoit que le taux de croissance réel du PNB de l'ensemble des pays membres de la zone s'établira à 4% et, par conséquent, sera insuffisant pour permettre une réduction du chômage dans la majorité des principaux pays industrialisés. Selon cet organisme, la plus grave récession depuis la guerre serait donc suivie d'une des plus lentes reprises d'après-guerre.

L'écart entre les performances économiques des divers pays demeurera probablement considérable en 1977. La performance américaine s'établira au-dessus de la moyenne, alors qu'on anticipe une certaine reprise de l'activité économique dans ce pays au premier semestre. En outre, les récentes réductions d'impôts annoncées par la nouvelle administration américaine, permettent peut-être de croire que la hausse de l'activité, au deuxième semestre, serait plus accentuée que ne l'indiquent les prévisions de l'OCDE.

L'OCDE laisse également entrevoir la possibilité d'un ralentissement additionnel du rythme de l'inflation, alors que la hausse moyenne des prix se situerait aux environs de 7% en 1977.

Indice des prix à la consommation de certains pays de l'OCDE

Variation annuelle en pourcentage



Source: Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 1976 et principaux indicateurs économiques, OCDE, 1976

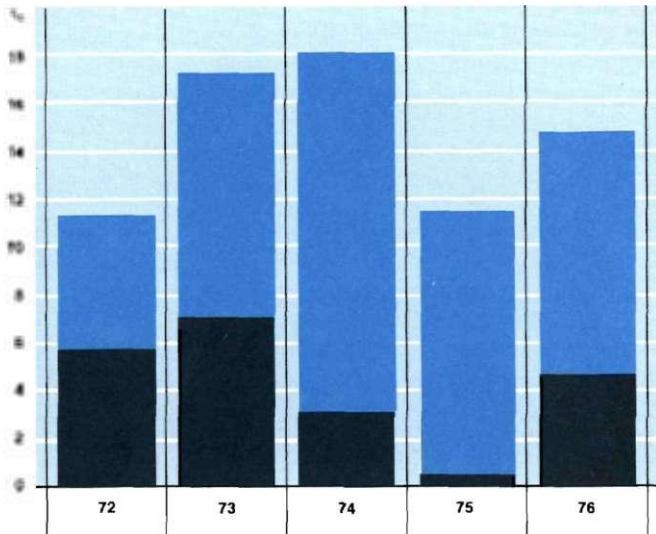
* Moyenne des 10 premiers mois pour tous les pays à l'exclusion du Canada

2. La conjoncture canadienne

Produit national brut Canada 1972-1976

Pourcentage d'accroissement annuel

● \$ courant
● \$ constant



Source : Comptes nationaux des revenus et des dépenses, S.C. 13-001

Au Canada, le PNB en termes réels s'est accru de 4,6% en 1976, soit un taux légèrement inférieur à celui de l'ensemble des pays membres de l'OCDE. À l'instar de l'évolution économique chez ses principaux partenaires commerciaux, la croissance économique canadienne s'est atténuée fortement au second semestre. Cette modeste performance de l'économie s'inscrit dans le contexte d'une reprise hésitante au niveau international, de même que dans le cadre de politiques économiques axées sur la lutte à l'inflation et sur la consolidation des finances publiques.

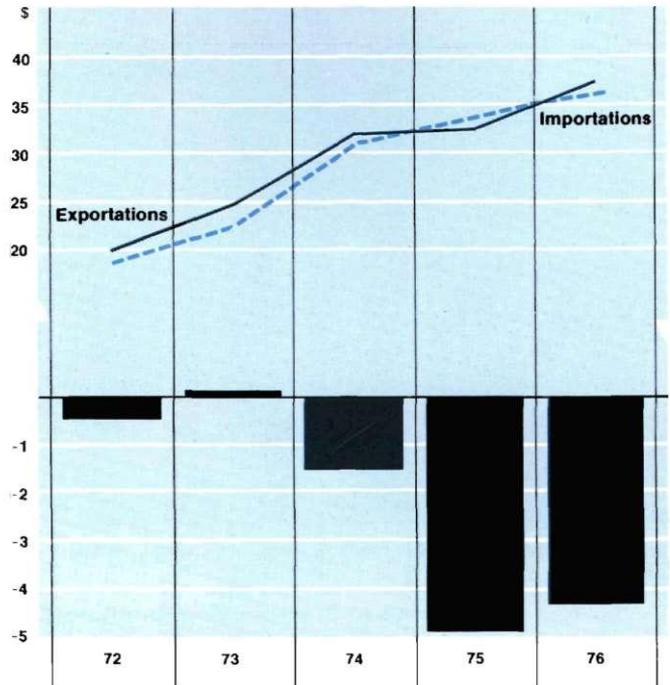
Les principales sources de la croissance de la demande intérieure ont été la construction domiciliaire, les dépenses des ménages et, à un degré moindre, la reconstitution des inventaires des entreprises. Malgré un léger recul au second semestre, le nombre de logements mis en chantier s'est accru fortement au Canada en 1976. Dans les dépenses des ménages, la vente des biens de consommation reliés à l'évolution de la construction domiciliaire, tels les biens durables autres que les automobiles, a été un facteur significatif dans la progression de la demande intérieure.

La poursuite de la reprise économique sur la scène internationale s'est concrétisée par une augmentation de 12.1% du volume des exportations de marchandises en 1976, après deux années consécutives de baisses. La balance des marchandises a donc enregistré un surplus de \$1.1 milliard en 1976, après avoir connu un déficit de \$639 millions l'année précédente. À l'opposé, la balance des services a vu son solde déficitaire augmenter de \$1.3 milliard pour atteindre \$6 milliards. On a tout de même observé une diminution du déficit de la balance des paiements au compte courant, qui a atteint \$4.3 milliards en 1976 contre \$5 milliards en 1975.

À l'opposé, on a observé une baisse de la formation brute de capital fixe alors que le volume des investissements des entreprises, à l'exclusion de la construction résidentielle, a diminué de 2.9% en 1976. La politique monétaire restrictive, les faibles taux d'utilisation de la capacité industrielle, ainsi que les incertitudes entourant le programme de contrôle des prix et des revenus, sont parmi les principaux éléments qui ont contribué à ce développement.

Évolution annuelle du commerce extérieur de marchandise au Canada et solde de la balance des paiements au compte courant

(en milliards)



Source: Comptes nationaux des revenus et des dépenses, S.C. 13-001

La croissance modérée de l'emploi au Canada au cours de la dernière année reflète assez bien l'évolution de l'activité économique. Alors que le taux moyen de croissance de l'emploi a été de 2.2% en 1976, il n'était que de 0.7% en décembre dernier par rapport au mois correspondant en 1975. Ainsi le taux de chômage, qui était de 6.8% en janvier, s'est élevé progressivement au cours de l'année pour atteindre 7.5% en décembre. Pour l'ensemble de l'année, le taux de chômage est de 7.1%.

Le principal objectif des politiques gouvernementales semble cependant avoir été atteint en 1976, alors qu'on a observé une baisse du taux d'inflation au Canada. En effet, le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation a été de 7.5% en 1976 contre 10.8% en 1975. En plus des politiques gouvernementales, plusieurs facteurs ont contribué largement à cette réduction, notamment la faible augmentation des prix des produits alimentaires ainsi que celle du prix des biens importés.

S'il ne se produit aucun changement majeur d'orientation des politiques économiques canadiennes poursuivies en 1976, la croissance économique au Canada se poursuivra à un rythme encore plus lent en 1977, reflétant la reprise économique modérée chez ses principaux partenaires commerciaux. Ainsi l'OCDE prévoit un taux de croissance de 3.5% du PNB, en termes réels, en 1977, alors que le Conference Board au Canada anticipe un accroissement ne dépassant pas 3%.

Si l'on se fie à l'enquête de Statistique Canada sur les perspectives d'investissements privés et publics au Canada, l'augmentation des dépenses en immobilisations sera d'environ 8.0% en 1977 et continuera ainsi d'être un signe de faiblesse de l'économie canadienne. Toutefois, selon les intentions exprimées, les investissements du secteur manufacturier pourraient s'accroître de 15.3% en 1977, en comparaison d'une chute de 4.5% en 1976.

3. La conjoncture québécoise

L'activité économique au Québec en 1976 s'est développée à un rythme modéré reflétant, en plus des contraintes particulières au Québec, le redressement relativement lent de l'activité économique chez nos principaux partenaires commerciaux. La croissance n'est toutefois pas suffisante pour provoquer une diminution du chômage et celui-ci s'accroît pour une deuxième année consécutive. Cependant, le rythme de l'inflation ralentit considérablement et la hausse des prix à la consommation est plus faible au Québec que dans l'ensemble du Canada.

Pour l'ensemble de l'année, le produit provincial brut québécois atteint près de \$45 milliards, enregistrant une augmentation de 14½%, soit une avance comparable à celle de l'ensemble du Canada.

Si on exclut l'augmentation des prix, la hausse du volume de la production a été de l'ordre de 4%. La reprise économique au Québec en 1976 aura donc été modérée et un peu moins prononcée que dans le reste du Canada.

En 1976, les principaux éléments de la relance économique ont été: les dépenses des ménages, soutenues par la croissance du revenu personnel disponible, les investissements publics et la construction domiciliaire. Par ailleurs, l'activité économique, dans le secteur manufacturier, a été relativement lente et constituée, avec les investissements privés, l'un des éléments les moins encourageants de la conjoncture québécoise en 1976.

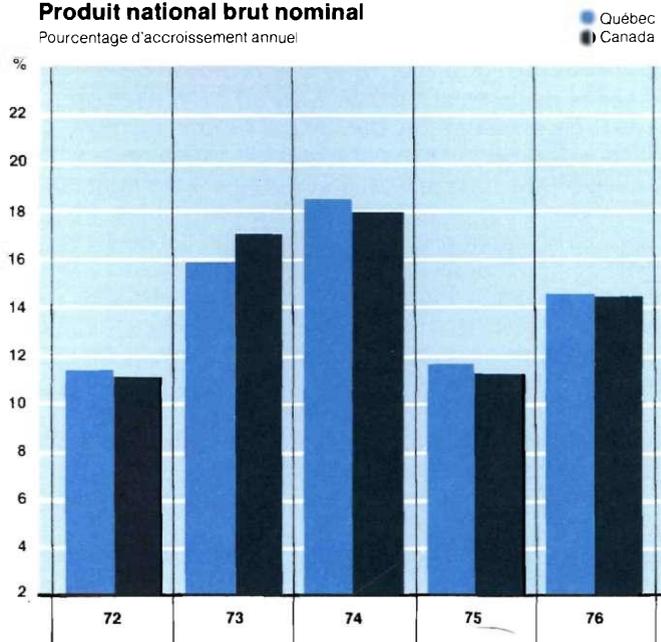
Les expéditions manufacturières

La croissance de la valeur des expéditions manufacturières se chiffre à seulement 7.9% au Québec en 1976, comparativement à 11.8% dans l'ensemble du Canada. Toutefois, la hausse enregistrée au Québec est plus forte qu'en 1975, en dépit d'une réduction marquée de la progression de l'indice des prix de vente dans l'industrie manufacturière.

Dans ce contexte, il faut se rappeler que le secteur de la fabrication, où le redressement est traditionnellement plus lent au Québec que dans l'ensemble du Canada, a été perturbé par plusieurs grèves importantes, notamment à l'Alcan, à la Celanese Canada, ainsi qu'à Sidbec, auxquelles doivent s'ajouter les effets secondaires de la grève de la construction.

Produit national brut nominal

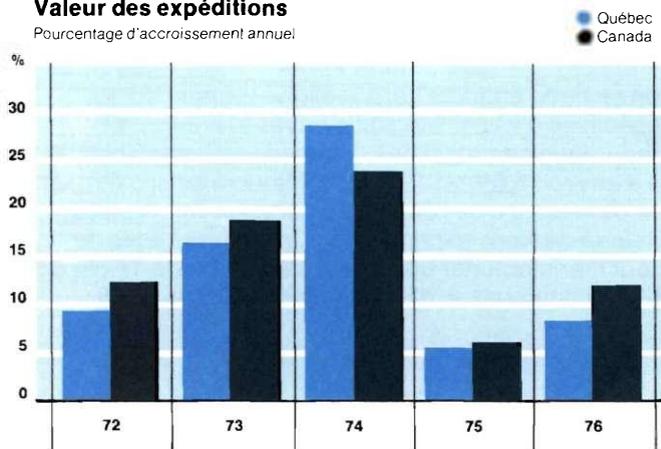
Pourcentage d'accroissement annuel



Sources: Comptes nationaux des revenus et des dépenses, S.C., 13-001
Direction de l'analyse et de la prévision
ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec

Valeur des expéditions

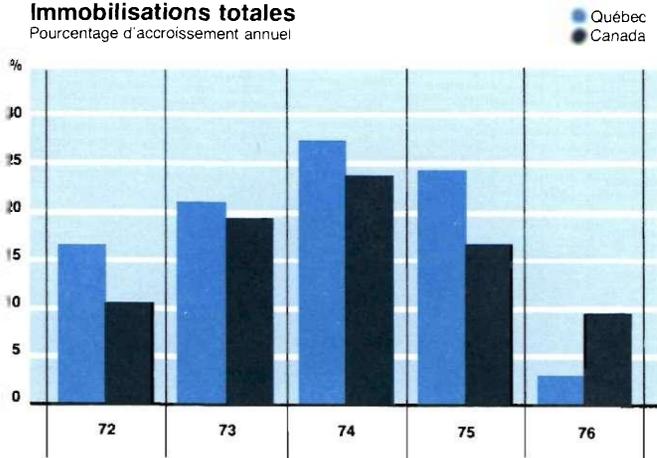
Pourcentage d'accroissement annuel



Source: Stocks, livraisons et commandes des industries manufacturières, S.C., 31-001

Immobilisations totales

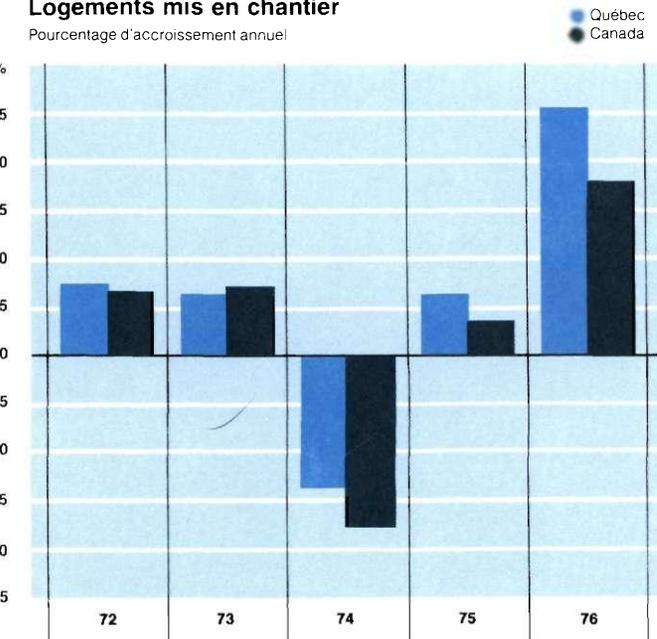
Pourcentage d'accroissement annuel



Source: Investissements privés et publics, S.C. 61-205 et 61-206

Logements mis en chantier

Pourcentage d'accroissement annuel



Source: Statistique du logement au Canada, SCHL

Les investissements privés et publics

Au cours de la dernière année, les investissements privés et publics ont augmenté de 2.9% au Québec, contre 10.1% au Canada. Cependant, au cours des cinq dernières années, la croissance des investissements est demeurée plus élevée au Québec, avec un taux annuel composé de 18.3%, contre 17.3% au Canada. C'est le secteur des services d'utilités publiques qui a connu la plus forte expansion au Québec au cours de cette période, avec un taux annuel composé de 25.2%.

La contre-performance des immobilisations au Québec en 1976 est attribuable en partie à la baisse de 19.5% des investissements des entreprises du secteur de la fabrication. Cette baisse se révèle donc beaucoup plus forte que celle de 4.7% anticipée lors de l'enquête de mi-année et s'explique, dans une large mesure, par la persistance d'importantes marges inutilisées de la capacité de production tout au long de la dernière année. De plus, en raison principalement de la fin des travaux préparatoires et connexes à la tenue des Jeux olympiques, les investissements dans les services commerciaux ont chuté de 30.1% en 1976. La croissance des services d'utilités publiques a cependant été assez importante, soit 12.9%, et a ainsi atténué en partie ces développements.

Malgré un arrêt de travail de plus d'un mois, la construction domiciliaire a été un des principaux éléments moteurs de la croissance économique, alors que plus de 68,000 nouveaux logements ont été mis en chantier durant l'année. Ce nombre représente une augmentation de 25.6% par rapport à l'an dernier, soit un taux de croissance bien au-dessus de la moyenne nationale.

La main-d'oeuvre et l'emploi

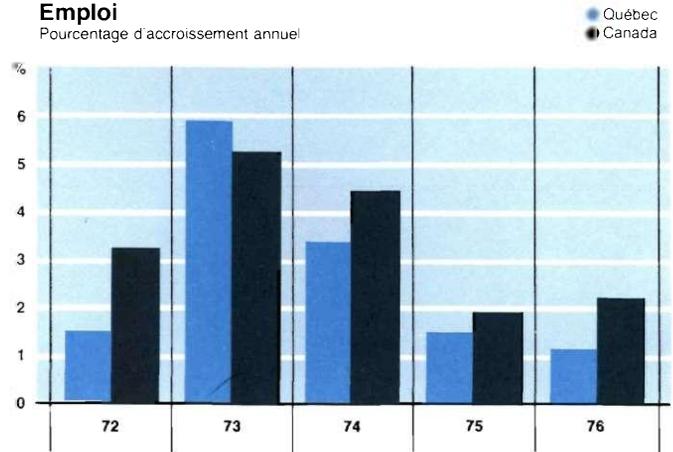
La croissance de l'emploi est faible au Québec en 1976 et atteint seulement 1.1% (27,000), comparativement à 1.5% et 3.3% en 1975 et 1974 respectivement, alors qu'on enregistre durant l'année une diminution des emplois détenus par la main-d'oeuvre masculine.

L'emploi augmente de 7.3% (10,000) dans la construction, de 2.7% (11,000) dans le commerce et de 2.4% (16,000) dans les services communautaires et commerciaux. Dans le secteur de la fabrication, l'emploi augmente de seulement 0.7% (4,000), et cette hausse n'est pas suffisante pour ramener l'emploi à son niveau de 1974. Par ailleurs, l'emploi diminue de 6.9% (16,000) dans le secteur des transports, communications et autres services publics, et de 2.9% (5,000) dans l'administration publique.

Parallèlement à l'évolution de l'emploi, la croissance de la main-d'oeuvre ralentit considérablement en 1976 et s'établit à seulement 1.8% (47,000), comparativement à des hausses moyennes d'environ 3% en 1974 et 1975. Ainsi pour une deuxième année consécutive, le taux de chômage augmente au Québec pour s'établir à 8.7% en 1976, en comparaison de 8.1% et 6.6% en 1975 et 1974. Le nombre de chômeurs s'accroît donc de 20,000 pour atteindre 237,000 en moyenne en 1976.

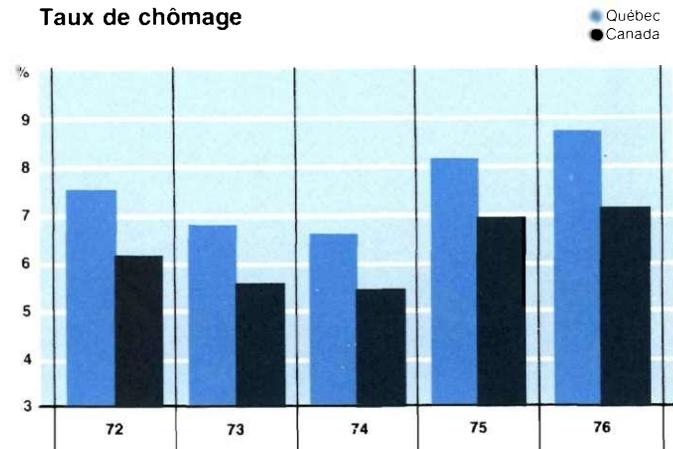
Emploi

Pourcentage d'accroissement annuel



Source: Enquête sur la population active
S.C., 71-001

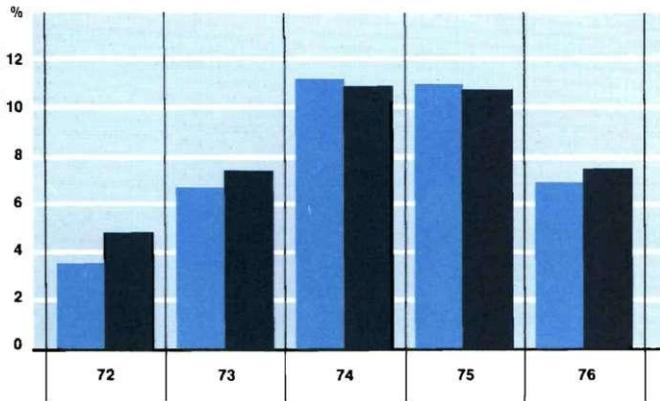
Taux de chômage



Source: Enquête sur la population active
S.C., 71-001

Indice des prix à la consommation

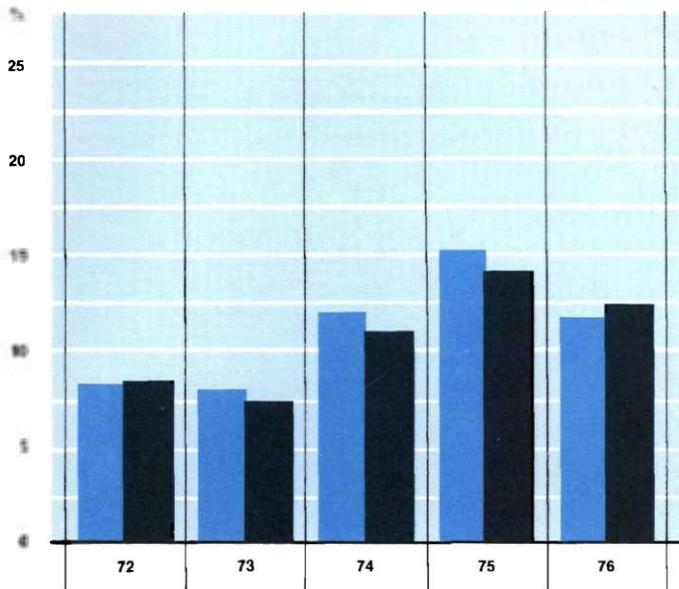
Pourcentage d'accroissement annuel

● Montréal
● Canada

Source: Prix à la consommation et indices des prix, S.C. 62-010

Salaires et gages hebdomadaires moyens

Pourcentage d'accroissement annuel

● Québec
● Canada

Source: Emploi, gains et durée du travail, S.C. 72-002

Les prix et les salaires

Tout comme dans l'ensemble du Canada, le taux d'inflation est tombé au Québec et on a même enregistré le plus faible taux d'accroissement de l'indice des prix à la consommation au Canada dans les villes de Montréal et de Québec. En effet la hausse de cet indice ne fut que de 6.7% dans ces deux villes contre 7.5% dans l'ensemble du Canada.

Cet écart est surtout dû à la croissance moins rapide des frais de logement au Québec. C'est ainsi que les coûts du logement se sont accrus de 9.1%, comparativement à 11.1% au Canada et expliquent à eux seuls 80% de l'écart entre les taux de croissance de l'indice des prix à la consommation au Québec et au Canada.

La rémunération horaire moyenne des travailleurs du secteur de la fabrication a également ralenti en 1976. Après avoir augmenté de 17.8% en 1975, le gain horaire moyen s'est accru de 13.3% au Québec en 1976. Pour l'ensemble du Canada la hausse correspondante s'établit à 13.9%.

Le salaire hebdomadaire moyen dans l'ensemble des industries a progressé moins rapidement au Québec que dans l'ensemble du Canada en 1976, et ceci, après trois années de croissance plus rapide. Les taux d'augmentation furent de 11.8% et 12.4% au Québec et au Canada respectivement au cours de la dernière année.

Indicateurs économiques Québec

	Unité de mesure	1972	1973	1974	1975	1976*	73-72	74-73	75-74	76-75	76-72**
Produit national brut au prix du marché	\$000,000	25,594	29,661	35,107	39,212	44,898	15.9	18.4	11.7	14.5	15.1
Revenu personnel ¹	\$000,000	20,842	23,879	28,426	32,870	37,964	14.6	19.0	15.6	15.5	16.2
Revenu personnel par habitant	\$	3,445	3,927	4,634	5,312	6,081	14.0	18.0	14.6	14.5	15.3
Immobilisation totale	\$000,000	4,824	5,826	7,398	9,171	9,437	20.8	27.0	24.0	2.9	18.3
- Secteur de la fabrication	\$000,000	690	940	1,344	1,373	1,105	36.2	43.0	2.2	-19.5	12.5
Valeur des expéditions industries manufacturières	\$000,000	15,091	17,542	22,475	23,822	25,706	16.2	28.1	6.0	7.9	14.2
Ventes au détail	\$000,000	8,612	9,697	11,201	12,812	14,263	12.6	15.5	14.4	11.3	13.4
Indice des prix à la consommation (Montréal)	1971 = 100	103.8	110.7	123.0	136.4	145.5	6.6	11.1	10.9	6.7	8.8
Population (1er juin)	'000	6,050	6,081	6,134	6,188	6,243	0.5	0.9	0.9	0.9	0.8
Main-d'oeuvre	'000	2,387	2,508	2,585	2,668	2,716	5.1	3.1	3.2	1.8	3.3
Emploi total	'000	2,208	2,338	2,415	2,452	2,479	5.9	3.3	1.5	1.1	2.9
Taux de chômage	%	7.5	6.8	6.6	8.1	8.7					

* Données provisoires

** Taux annuel composé

¹ Ne comprend pas les revenus des Québécois résidant à l'étranger

Sources

Statistique Canada

Investissements privés et publics au Canada (61-205)

Industries manufacturières (31-205); Commerce au détail (63-005)

Comptes nationaux des revenus et des dépenses (13-001)

Prix et indices des prix (62-010); La population active (71-001)

Direction de l'analyse et de la prévision économique
du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec

Indicateurs économiques Canada

	Unité de mesure	1972	1973	1974	1975	1976*	73-72	74-73	75-74	76-75	76-72**
Produit national brut au prix du marché	\$000.000	104,669	122,582	144,616	161,132	184,494	17.1	18.0	11.4	14.5	15.2
Revenu personnel	\$000.000	83,767	97,332	114,825	133,114	151,636	16.2	18.0	15.9	13.9	16.0
Revenu personnel par habitant	\$	3,839	4,405	5,116	5,838	6,561	14.7	16.1	14.1	12.4	14.3
Immobilisation totale	\$000.000	22,218	26,618	32,882	38,216	42,073	19.8	23.5	16.2	10.1	17.3
- Secteur de la fabrication	\$000.000	2,948	3,668	4,950	5,521	5,272	24.4	35.0	11.5	-4.5	15.6
Valeur des expéditions industries manufacturières	\$000.000	56,247	66,758	82,458	87,598	98,059	18.7	23.5	6.2	11.9	14.9
Ventes au détail	\$000.000	34,107	38,335	44,569	51,200	57,113	12.4	16.3	14.9	11.5	13.8
Indice des prix à la consommation	1971 = 100	104.8	112.7	125.0	138.5	148.9	7.5	10.9	10.8	7.5	9.2
Population (1er juin)	'000	21,820	22,095	22,446	22,800	23,110	1.3	1.6	1.6	1.4	1.4
Main-d'oeuvre	'000	8,920	9,322	9,706	10,060	10,308	4.5	4.1	3.6	2.5	3.7
Emploi total	'000	8,363	8,802	9,185	9,362	9,572	5.2	4.4	1.9	2.2	3.4
Taux de chômage	%	6.3	5.6	5.4	6.9	7.1					

* Données provisoires
** Taux annuel composé

Sources:
Statistique Canada
Investissements privés et publics au Canada (61-005);
Industries manufacturières (31-205); Commerce au détail (63-005);
Comptes nationaux des revenus et dépenses (13-001);
Prix et indices des prix (62-010); La population active (71-001);